



# RAPPORT MORAL 2012

*par Daniel DELENTAIGNE, Secrétaire Général*



*L'action sanitaire ensemble*

**GDS**  
France



# SOMMAIRE

<b>4</b>	<b>POLITIQUE SANITAIRE PUBLIQUE</b>
4	▶ La suite des États Généraux du sanitaire
8	▶ Lancement de la Plateforme d'épidémiosurveillance
11	▶ Zoonoses et M.R.C.
18	▶ Antibiorésistance, traitements alternatifs
<b>20</b>	<b>POLITIQUE SANITAIRE EUROPÉENNE</b>
20	▶ Des projets ambitieux pour une meilleure efficacité
<b>26</b>	<b>POLITIQUE SANITAIRE COLLECTIVE</b>
26	▶ Dangers sanitaires de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> catégories
<b>31</b>	<b>SÉCURITÉ ET TRACABILITÉ SANITAIRE</b>
31	▶ Plateforme sanitaire des G.D.S.
<b>36</b>	<b>VIE DU RÉSEAU ET DE G.D.S. FRANCE</b>
36	▶ Une équipe nationale renouvelée et active
39	▶ Le plan stratégique du réseau des G.D.S.

# LES SUITES DES E.G.S.

En ce qui concerne la politique sanitaire publique, l'année 2011 s'est naturellement inscrite dans la continuité des dossiers ouverts avec les États Généraux du Sanitaire de l'année précédente. Si elle n'a pas vu l'aboutissement de ces chantiers, elle aura été marquée par l'adoption de dispositions législatives qui devraient voir leur mise en œuvre en 2012. Dans des débats parfois confus où régnaient flottements et incertitudes, G.D.S. France aura constamment placé son action et ses propositions dans le cadre d'une évolution respectueuse du modèle sanitaire français.

La concomitance des calendriers n'avait pas permis, en 2010, la prise en compte effective des conclusions opérationnelles des états Généraux du Sanitaire (E.G.S.) dans la préparation de la Loi de Modernisation Agricole ; cependant, il a été possible de fixer, dans la Loi, le cadre général et les différents chantiers devant être conduits.

Ainsi, l'article 11 de la Loi du 27 juillet 2010 autorisait-il le Gouvernement à prendre par ordonnance, un programme complet de mesures législatives. Outre une révision du champ du mandat sanitaire et des modalités d'exercice de la médecine vétérinaire, une mise en conformité du droit français au regard de droit européen dans le domaine des conditions de mise sur le marché et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et dans celui du médicament vétérinaire, le Gou-

vernement était habilité à prendre des ordonnances, pour :

*5° Définir et catégoriser les dangers sanitaires, déterminer les conditions dans lesquelles des organismes à vocation sanitaire peuvent s'organiser, au sein de structures pouvant s'inspirer du statut d'association syndicale de détenteurs de végétaux ou d'animaux, pour concourir aux actions de surveillance, de prévention et de lutte, étendre le champ d'application de l'article L. 201-1 du code rural et de la pêche maritime à la lutte contre les maladies animales et les organismes nuisibles aux végétaux, définir une organisation de l'épidémiologie animale et végétale, déterminer les modalités de financement des actions menées contre ces dangers, procéder aux modifications du même code nécessaires à son adaptation à ce dispositif et prendre toutes les mesures de simplification qui pourraient en découler ;*

*6° Définir les conditions dans lesquelles certaines tâches particulières liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires prévues aux titres I<sup>er</sup>, II et V du livre II du même code peuvent être déléguées à des tiers.*

La Loi fixait ainsi à l'État une véritable « feuille de route » de la rénovation de la politique sanitaire nourrie naturellement de la vision partagée d'une organisation dédiée au sanitaire, mais ouverte.

C'est justement dans cet esprit et dans cette perspective que G.D.S. France, avec les encouragements du Ministère, mais aussi de la F.N.S.E.A., s'était rapprochée, durant les E.G.S., de la Fédération Nationale de Lutte contre les Organismes Nuisibles ; ce rapprochement s'était traduit par la création entre 2010 et 2011 de Pôles Sanitaires Régionaux, véritables préfigurations des structures

## LA PARTICIPATION DE G.D.S. FRANCE AUX GROUPES DE TRAVAIL

L'article 38 de la Constitution permet au Gouvernement de «demander au Parlement de prendre par ordonnance, pendant un délai limité, de mesures qui sont normalement du domaine de la loi».

Il s'agit donc de textes réglementaires ayant force de loi dès leur publication, mais qui doivent être ratifiés par le Parlement avant la date fixée par la loi d'habilitation.

La Loi de Modernisation de l'Agriculture a fixé ce délai à douze mois après la publication des ordonnances ; celle relative à l'organisation de l'épidémiologie, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales et végétales et aux conditions de délégation de certaines tâches ayant été publiée le 22 juillet 2011, devra donc être déposée sur le bureau des Assemblées avant le 22 juillet 2012.



■ Rencontre avec le Ministre : J.-P. Dufour, J.-P. Emorine, M. Gayet, B. Lemaire, M. Combes, J.-M. Bournigal

annoncées par l'article 11 de la Loi de Modernisation.

Et c'est dans le même esprit et la même perspective que G.D.S. France a travaillé tout au long de l'année.

Les contacts réguliers avec des parlementaires des deux Assemblées ont permis de les sensibiliser aux enjeux sanitaires de la Loi de Modernisation (y compris sur les Fonds sanitaires).

Une rencontre le 3 Mars avec Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Agriculture, en présence de Jean-Paul EMORINE, Président de la Commission des Affaires Economiques du Sénat et sénateur de Saône-et-Loire a permis aux représentants de G.D.S. France d'entendre le Ministre partager leur vision d'une organisation dédiée au sanitaire, tandis qu'en avril, une rencontre avec Daniel PERRIN, conseiller agricole du Président de la République et ancien président du groupe « financement » des E.G.S., permettait un échange à haut niveau sur les différents aspects de la nouvelle politique sanitaire.

## L'ORDONNANCE SUR LA GOUVERNANCE SANITAIRE

Avec la publication de la Loi de Modernisation s'est ouverte la période de préparation et de consultation sur le projet d'ordonnance relatif à la gouvernance sanitaire ; de très nombreuses rencontres ont eu lieu avant que le projet d'ordonnance enfin finalisé ne soit transmis au conseil d'État.

Si les tenants d'un sanitaire subordonné n'ont pas désarmé, notre dialogue avec les Pouvoirs Publics, notamment avec la Directrice Générale de l'Alimentation, Pascale BRIAND, avec le Chef des Services Vétérinaires Français, Jean-Luc ANGOT et avec leurs collaborateurs voyait progressivement avancer le dossier de manière significative.

C'est le 22 juillet 2011 qu'a été publiée au Journal Officiel l'ordonnance 22 juillet 2011 relative à l'organisation de l'épidémiosurveillance, de la prévention et de la lutte contre les maladies animales et végétales et aux

conditions de délégation de certaines tâches liées aux contrôles sanitaires et phytosanitaires. Ce titre résume bien l'importance décisive des dispositions de ce texte qui constitue la plus importante modification de la politique sanitaire de ces trente dernières années.

Avec la classification des dangers sanitaires (et non pas simplement des maladies), l'Etat se dote d'une nouvelle grille d'appréciation, d'évaluation et d'action. S'il est évident que les dangers sanitaires les plus importants, tant en matière de santé publique, que de santé animale (ou végétale) – ceux, par exemple, faisant l'objet de plans d'urgence – se trouveront demain dans la première catégorie, des maladies faisant actuellement l'objet d'une réglementation (comme certaines maladies réputées contagieuses) pourront être classées dans la deuxième catégorie.

Or, le degré d'intervention publique, tant en matière de surveillance, de prévention, de lutte que de financement sera lié à cette classification.

## LA CLASSIFICATION DES DANGERS SANITAIRES

L'article premier de l'ordonnance de Juillet 2011 pose les fondements de la classification des dangers sanitaires.

### Les dangers sanitaires sont classés selon les trois catégories suivantes :

1° Les dangers sanitaires de première catégorie sont ceux qui étant de nature, par leur nouveauté, leur apparition ou persistance, à porter une atteinte grave à la santé publique ou à la santé des végétaux et des animaux à l'état sauvage ou domestique ou à mettre gravement en cause, par voie directe ou par les perturbations des échanges commerciaux qu'ils provoquent, les capacités de production d'une filière animale ou végétale, requièrent, dans un but d'intérêt général, des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte rendues obligatoires par l'autorité administrative ;

2° Les dangers sanitaires de deuxième catégorie sont les dangers sanitaires autres que ceux mentionnés au 1° pour lesquels il peut être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en oeuvre des mesures de prévention, ou de lutte définies par l'autorité administrative ou approuvées dans les conditions prévues à l'article L. 201-12 ;

3° Les dangers sanitaires de troisième catégorie sont les dangers sanitaires autres que ceux mentionnés aux 1° et 2° pour lesquels les mesures de prévention, de surveillance ou de lutte relèvent de l'initiative privée. La liste des dangers sanitaires des première et deuxième catégories est établie dans des conditions prévues par voie réglementaire.

Si nous considérons que son adaptabilité et sa souplesse constituent d'indéniables avantages, nous devons être vigilants pour éviter des « déclassifications » trop importantes qui feraient peser sur les éleveurs les coûts des mesures réglementaires. A cet égard, c'est naturellement sur les dangers de deuxième catégorie que les interrogations se portent et, plus particulièrement sur son « haut de tableau », comprenant des maladies pour lesquelles la surveillance, la prévention et la lutte font actuellement l'objet d'une réglementation publique. Mais il faudra également veiller à la cohérence du « bas de tableau » qui regroupera des dangers pour lesquels la profession – nationalement ou régionale – souhaitera que des règles communes soient fixées, à l'instar de ce qui est fait par l'A.CER.S.A. et pour lesquelles une reconnaissance publique sera souhaitée. L'ordonnance fixe ensuite le périmètre de l'action publique et la responsabilité respective de l'Etat et des autres acteurs dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sani-

taires, avec un accent particulier porté sur la surveillance épidémiologique (voir plus loin) et les plans d'urgence, rebaptisés plans nationaux d'intervention sanitaire d'urgence.

### LES O.V.S.

Dans le cadre de la responsabilité et des missions confiées par l'Etat à des intervenants professionnels, l'ordonnance précise et complète le corpus légal des Organismes à Vocation Sanitaire par l'article L 201-9 du code rural :

*L'autorité administrative peut confier, par voie de convention, des missions de surveillance et de prévention à des organismes à vocation sanitaire ou à des organisations vétérinaires à vocation technique ainsi qu'aux associations sanitaires régionales mentionnées à l'article L. 201-11. Ces missions peuvent être étendues aux mesures de lutte contre les dangers sanitaires.*

*Les organismes à vocation sanitaire sont des personnes morales*

*reconnues par l'autorité administrative dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, dont l'objet essentiel est la protection de l'état sanitaire des animaux, des végétaux, des produits végétaux, des aliments pour animaux ou des denrées alimentaires d'origine animale, dans le secteur d'activité et l'aire géographique sur lesquels elles interviennent.*

*Comme chacun le sait, une véritable « bataille de chiffonniers » s'est engagée autour des O.V.S. Deux points doivent ici être rappelés.*

■ *En premier lieu, historiquement et législativement, le terme d'organismes à vocation sanitaire a été introduit dans le code rural en 1989 pour désigner les Groupements de Défense Sanitaire, la diversité de leurs dénominations (F.O.D.S.A., A.L.M.A., G.D.S., F.D.G.D.S.,...) y ayant conduit; l'élargissement progressif de leurs missions par les lois de 2001 et 2005 constitue la conséquence logique des G.D.S. en tant qu'O.V.S. à remplir les missions que l'État leur a confié.*

■ Car, en second lieu, la reconnaissance d'un organisme comme O.V.S. inscrit celui-ci dans la thématique du collaborateur de service public, au même titre par exemple que le vétérinaire sanitaire. Être O.V.S., ce n'est pas définir la politique sanitaire, c'est participer à sa mise en œuvre dans un cadre conventionnel et s'engager à remplir les missions que l'État confie à cette structure : actuellement, par exemple, la gestion administrative des prophylaxies, l'édition des A.S.D.A. ou la saisie des ruchers dans S.I.G.A.I.

Nombre de ceux qui se veulent O.V.S. fantasment plus sur le nom qu'ils n'évaluent les contraintes que suppose la reconnaissance.

Dans les débats qui ont suivi la publication de l'ordonnance, G.D.S. France s'est strictement tenu à la ligne de conduite fixée par les conclusions des États Généraux du Sanitaire : une organisation dédiée au sanitaire, mais ouverte à l'ensemble des intervenants potentiels dans la mise en œuvre des délégations de missions.

Sans rien renier, ni de ses principes, ni de cette orientation politique, elle a cependant accepté de rechercher les solutions les mieux adaptées à la situation, en proposant ou en acceptant des adaptations du dispositif actuel, notamment le passage d'une reconnaissance des O.V.S. départementaux à celle d'un O.V.S. régional, au sein duquel les G.D.S. seraient des sections, l'accréditation de cet O.V.S. dans le cadre du paquet hygiène, une ouverture plus large de nos F.R.G.D.S. sur d'autres intervenants (notamment les opérateurs économiques) comme c'est déjà le cas dans les G.D.S.

En revanche, et c'était pour nous, la ligne blanche à ne pas franchir, nous ne pouvions accepter une « atomisation » du modèle français d'organisation sanitaire avec la création d'O.V.S. par espèces.

À l'heure où avec les E.G.S., le principe d'une approche cohérente et convergente des politiques sanitaires animales et végétales s'imposait, deux arguments majeurs interdisaient cet émiettement :

■ d'une part, il suffit de regarder la liste des dangers sanitaires les plus graves pour constater que, le plus souvent, ils ne concernent pas qu'une espèce, mais plusieurs et que la cohérence de la surveillance, de la prévention et de la maîtrise de ces dangers impose une vision unitaire et une action concertée ;

■ d'autre part, la situation économique de l'élevage dans toutes ses filières interdit le gaspillage des ressources professionnelles allouées à l'action sanitaire, des synergies et des économies d'échelle doivent s'imposer.

Le « splendide isolement » que d'aucuns réclament pour leur pro-

duction est simplement synonyme d'inefficacité et de gabegie.

Enfin, il n'est pas utile de rappeler que tous les modèles d'organisation sanitaire fondés sur les opérateurs économiques ont, à un moment ou à un autre, toujours conduit à aggraver les crises sanitaires ; les exemples abondent, ne serait-ce que chez certains de nos proches voisins.

## LES A.S.R.

Enfin, l'accent doit être mis sur la création par l'ordonnance d'un nouvel « outil » de l'action sanitaire : les Associations Sanitaires Régionales.

D'importantes discussions juridiques avaient eu lieu préalablement, puisque l'article 11 de la Loi de Modernisation Agricole faisait état du modèle des Associations Syndicales Autorisées pour ces structures régionales.

## LES A.S.R. DANS L'ORDONNANCE

Art. L. 201-11. - Dans chaque région, une fédération des organismes à vocation sanitaire constituée sous la forme d'une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, peut dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat, être reconnue comme association sanitaire régionale si ses statuts satisfont aux conditions suivantes :

1) Avoir pour objet la prévention, la surveillance et la maîtrise de l'ensemble des dangers sanitaires, notamment par l'élaboration du schéma régional de maîtrise des dangers sanitaires prévu à l'article L. 201-12 ;

2) Accepter de plein droit l'adhésion des organisations vétérinaires à vocation technique ;

3) Accepter de plein droit l'adhésion de toute organisation

ou association professionnelle dès lors qu'elle exerce une compétence sanitaire dans le territoire considéré et s'engage par son adhésion à veiller au respect par ses membres des réglementations sanitaires et phytosanitaires en vigueur et du schéma régional mentionné à l'article L. 201-12 ;

4) Accepter de plein droit l'adhésion de la région, des départements et des chambres d'agriculture de la région ;

5) Prévoir que les organismes à vocation sanitaire disposent ensemble de la majorité des voix au sein de ses organes délibérants.

Tous les membres de l'association sanitaire régionale ont le droit de participer aux organes délibérants



les risques sanitaires et produire périodiquement un rapport synthétique. Elle pourra identifier, proposer et, le cas échéant, coordonner des investigations épidémiologiques à mener à l'échelon local ou national en réponse à des évolutions particulières de situations épidémiologiques. Ces deux derniers points sont actuellement largement illustrés pour la maladie de Schmallenberg.

Ainsi, la Plateforme se positionne dans l'organisation de la santé animale comme un outil commun à l'ensemble des acteurs impliqués au niveau national dans la surveillance des dangers sanitaires. Elle agit pour et à la demande des décideurs, d'une part, dans un cadre général de mission définies et d'autre part, selon un programme annuel établi de façon consensuelle.

La Plateforme est portée par ses six *membres titulaires*, qui ont signé une convention cadre « *portant définition et organisation de la Plateforme française de surveillance épidémiologique en*

*santé animale* ». En fonction des sujets ciblés, d'autres partenaires pouvant apporter les compétences nécessaires ou impliqués dans des dispositifs de surveillance épidémiologique spécifiques, pourront rejoindre la Plateforme en qualité de *membres associés* comme, par exemple, la Fédération nationale de la Chasse (F.N.C.) et l'Office National de la Chasse et de la faune Sauvage (O.N.C.F.S.) en ce qui concerne la surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage.

Grâce aux membres qui la composent, la Plateforme va permettre de réunir les compétences et les connaissances nécessaires pour remplir ses missions : épidémiologie et pathologie animale, méthodologie de surveillance épidémiologique, connaissances sur le fonctionnement des élevages et l'organisation des filières de production animales, sur les contraintes sanitaires réglementaires au niveau national et international, expertise sur la mise en œuvre des politiques de lutte et de contrôle des maladies.

## LES PREMIERS PAS DE LA PLATEFORME

Le pilotage de la Plateforme est assuré par le *Comité national d'épidémiosurveillance en santé animale* (C.N.S.A.). Ce comité est composé de représentants des *membres titulaires* et des *membres associés* et est présidé par la Direction générale de l'alimentation. Il propose les orientations stratégiques en matière de surveillance épidémiologique, assure le suivi de l'activité de la Plateforme et en fait un bilan régulier.

La première réunion du C.N.S.A.) s'est tenue le 20 octobre 2011. Elle a permis d'arrêter un programme de travail pour 2012 et marque ainsi le lancement officiel de la Plateforme. La trame de l'organisation fonctionnelle de la Plateforme via une équipe opérationnelle (Cf. Encadré 1) et les grandes lignes d'un premier programme de travail ont été validées au cours de cette réunion.



## THÉMATIQUES SANITAIRES PRIORITAIRES POUR 2012 ET ACTIONS À DÉCLINER

### TUBERCULOSE BOVINE

Bien que globalement maîtrisée, la recrudescence récente de cette maladie et sa détection dans la faune sauvage soulève de nouvelles questions d'adaptation des dispositifs de surveillance.

- élaboration et suivi de tableaux de bord du suivi de la situation épidémiologique de la maladie,
- développement, calcul et interprétation des indicateurs de fonctionnement de la surveillance,
- évaluation du dispositif de surveillance et recommandation de mesures d'amélioration.

### AVORTEMENTS CHEZ LES RUMINANTS

De nombreuses maladies abortives des ruminants, présentes ou exotiques sont des zoonoses. La surveillance des avortements constitue un point critique de la vigilance vis-à-vis de ces maladies afin de mieux connaître la situation sur le territoire et d'assurer une détection précoce des maladies exotiques.

- mise en place d'un dispositif de surveillance de la fièvre Q dans des départements pilotes et analyse des données de la surveillance,
- mise en place d'un système d'analyse, de tableaux de bord de suivi de la situation et retour d'information sur les données issues de la déclaration obligatoire des avortements,
- évaluation du dispositif de surveillance et révision des modalités

de surveillance des avortements chez les petits ruminants,

- développement, calcul et interprétation des indicateurs de fonctionnement de la surveillance des avortements.

### VIRUS INFLUENZA CHEZ LE PORC

Les virus influenza peuvent provoquer chez le porc des pertes économiques importantes et ont un potentiel de génération de crise. Des dispositifs ont été élaborés mais leur mise en œuvre et leur suivi doivent être renforcés.

- contribution à l'élaboration des protocoles de surveillance à l'échelon national et la mise en place pratique de la surveillance,
- aide à la définition d'indicateurs de fonctionnement des protocoles de surveillance.

### PESTES AVIAIRES

Les pestes aviaires sont susceptibles de créer d'importantes pertes économiques directes ou indirectes et l'influenza aviaire hautement pathogène a également un potentiel zoonotique. Différents dispositifs de surveillance existent pour ces maladies mais nécessitent d'être coordonnés et intégrés en un réseau de surveillance.

- évaluation des dispositifs de surveillance des pestes aviaires,
- réflexion sur le renforcement du suivi des actions de surveillance conduites sur le terrain.

### MALADIES DES ABEILLES

Les troubles des abeilles, d'origine

multi-factorielle, détectés depuis quelques années constituent une alerte importante pour la filière apicole, pour les filières qui en dépendent pour la pollinisation et, au delà, pour l'environnement. La mise en œuvre d'un dispositif de surveillance dédié est donc nécessaire.

- élaboration, mise en place et analyse des résultats de la surveillance dans un département pilote (Drôme) et son extension à cinq autres départements.

### FIÈVRE CATARRHALE OVINE

La fièvre catarrhale ovine n'est actuellement plus détectée en France, toutefois l'évolution de la maladie reste incertaine et nécessite un suivi rapproché et coordonné de la part des différentes parties prenantes.

- renforcement du suivi des activités de surveillance conduites sur le terrain et plus particulièrement au niveau de la collecte et de la gestion des données à l'échelon central.

### MORTALITÉ DES MOLLUSQUES

Les phénomènes de mortalité des huîtres observés depuis quelques années sont actuellement surveillés par un dispositif dont il convient d'étudier le fonctionnement pour procéder à des adaptations tenant compte de l'évolution des connaissances sur la situation épidémiologique.

- analyse du fonctionnement et des performances du réseau de surveillance Repamo,
- identification des points d'amélioration.

# ZOONOSES ET M.R.C.

Si la France n'a pas connu de nouvelle crise sanitaire majeure en 2011, la résurgence croissante de la tuberculose bovine continue de susciter l'inquiétude, mais aussi la mobilisation des acteurs de terrain, au premier rang desquels les G.D.S. des départements concernés, ainsi naturellement que la Fédération Nationale. Celle-ci a également poursuivi son travail sur un certain nombre de maladies réputées contagieuses ou de zoonoses dans la continuité des années précédentes.

## TUBERCULOSE

La tuberculose bovine a été un des sujets marquants de l'année 2011. Pour beaucoup, il s'agissait encore, il y a quelques années d'une maladie appartenant au passé, dont le plan de lutte collectif obligatoire avait été historiquement à l'origine de la création des G.D.S. dans les années 50. Des adaptations progressives de ce plan de lutte historique, avec notamment l'instauration de l'abattage total en 1999, ont permis de réduire considérablement la prévalence pour atteindre 0,02% en 2004 (Figure 1). Une augmentation de l'incidence des foyers bovins a été enregistrée depuis 2004 si bien qu'un certain nombre de foyers (jusqu'à une centaine) se perpétue depuis, chaque année (Tableau 1). Cette tendance semble progresser globalement **régulièrement** depuis 2004. Ces foyers récents restent par ailleurs localisés à

Année	Prévalence	Incidence
2001	119	74
2002	87	52
2003	77	55
2004	63	42
2005	88	64
2006	102	83
2007	104	76
2008	103	83
2009	97	63
2010	166	112
2011	185	130

Figure 1

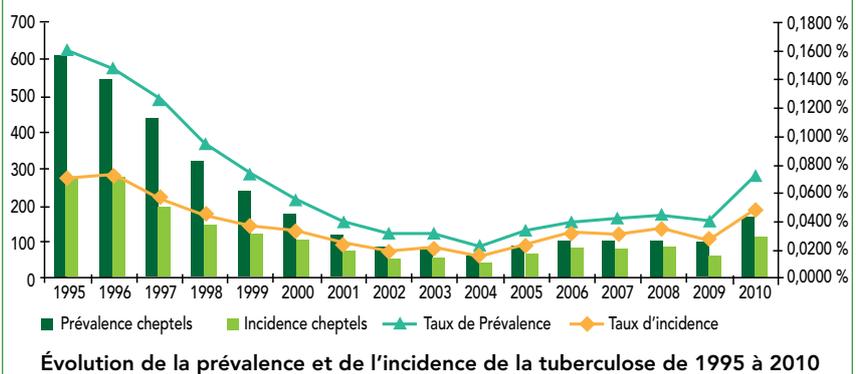
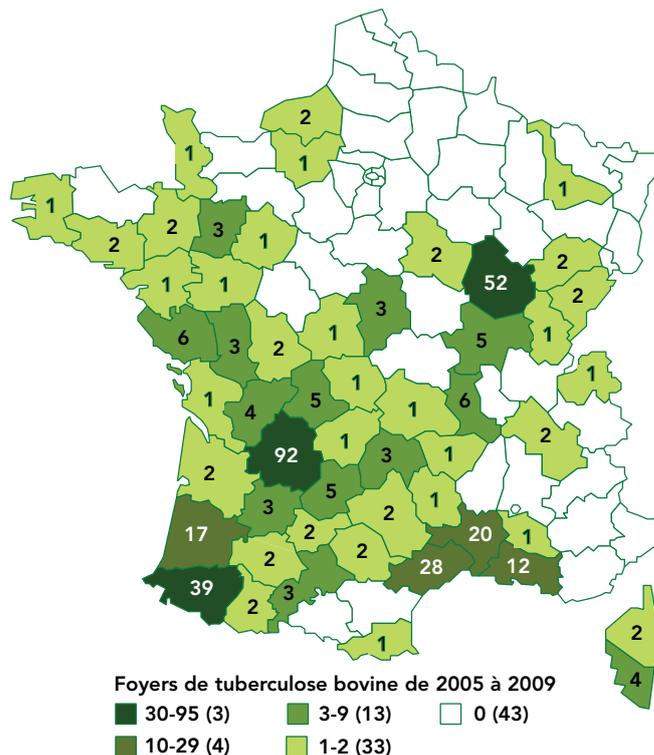


Figure 2

Répartition des foyers incidents de tuberculose bovine par département, cumulés de 2005 à 2009. Les foyers des départements 22, 29, et 56 ont été détectés dans des troupeaux de cervidés domestiques



certaines zones géographiques (Figure 2) ce qui semble être en faveur d'une rémanence historique localisée de la maladie : Côte d'Or, Dordogne, Sud-Ouest, Camargue. En dehors des zones à risque bien établies, la situation dans les départements où des cas sont régulièrement mis en évidence, notamment lorsque ces découvertes sont faites à l'abattoir, appelle à la vigilance.

Masquée par une situation sanitaire générale favorable, la maladie a évolué insidieusement dans certains élevages depuis 2004. Dans les zones concernées, les mesures de surveillance ont progressivement été adaptées au risque réurgent si bien que ces mesures n'ont vraiment évolué qu'à partir de 2008-2009 avec la mise en place de stratégies de gestion locale. Début 2011, la D.G.A.I. s'est saisi de ce problème d'envergure et a lancé un plan national de lutte contre la tuberculose. Ce plan avait pour objectif principale d'adapter la surveillance et les mesures de lutte. G.D.S. France a été largement associée aux réflexions conduites sur ce plan de lutte.

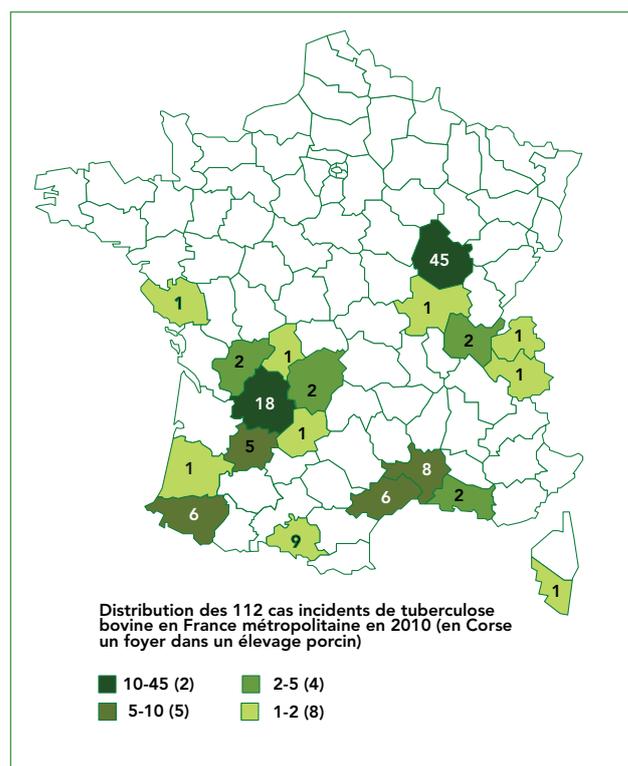
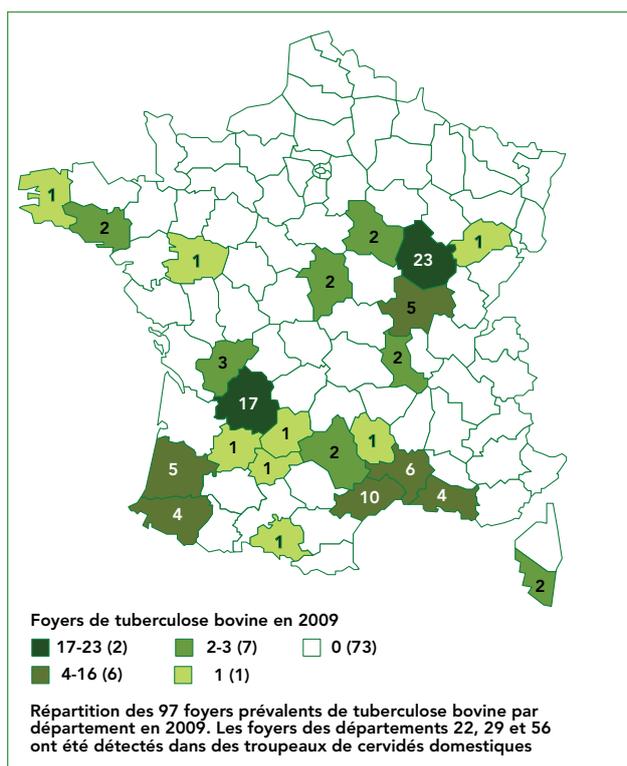
Les principes du plan d'action sont d'améliorer la cohérence de la gestion au regard des situations départementales sans imposer un schéma unique qui ne pourrait pas être adapté à la diversité des situations rencontrées sur le terrain.

Un certain nombre de mesures nées de ce plan d'action national ont été mis en place en 2011 :

- Une sensibilisation aux mesures de biosécurité notamment au travers d'un volet spécifique de la visite sanitaire bovine
- Une révision des schémas de contrôle de vente et d'introduction afin de mieux cibler le risque (population visée)
- L'utilisation d'un zonage départemental pour intensifier le rythme de prophylaxie quand le risque le nécessite
- La sensibilisation des vétérinaires et des éleveurs aux bonnes conditions de réalisation et de lecture des intradermotuberculinations
- L'amélioration des arbres décisionnels permettant un meilleur ciblage des abattages diagnostiques et l'amélioration des procédures d'abattage diagnostique (prélèvements, analyses, rapports)

- Une rénovation des supports d'enquête épidémiologique (prise en compte du risque faune sauvage)
- Le développement d'une animation inter-départementale du réseau de surveillance (coordinateurs régionaux).

Dans certaines zones, le dépistage a été intensifié suite à la découverte des premiers foyers afin d'accélérer l'assainissement, ce qui a pu avoir un **effet rebond** sur l'incidence. Ces mesures de maîtrise continuent de faire l'objet d'adaptations chaque année à la lueur des résultats obtenus. Ceci éclaire en partie la différence observée entre les chiffres de 2009 et de 2010, puis la stabilisation en 2011. La mise en place d'une prophylaxie renforcée en Côte d'Or a permis une détection plus précoce des foyers : 23 foyers incidents en 2009, 45 foyers incidents en 2010 et 21 en 2011. L'année 2010 a été aussi marquée par l'augmentation des foyers en périphérie de la Dordogne ainsi que par l'apparition d'un noyau de foyers en Ariège. En revanche, la situation dans le Sud-Ouest (Pyrénées Atlantiques et Landes) semble rester stable.



## Modalités générales de la surveillance

La surveillance de la tuberculose repose d'une part sur le dépistage des animaux vivants et d'autre part sur la recherche de lésions à l'abattoir.

Le dépistage est réalisé majoritairement par intradermotuberculation simple ou comparative. La fréquence du dépistage est variable sur le territoire en raison de la possibilité d'allègements réglementaires en cas d'évolution favorable de la prévalence. Ainsi, suite à l'amélioration de leur situation, 60 départements ne réalisent plus aujourd'hui de prophylaxie dédiée. En contexte épidémiologique favorable, cet allègement constitue un aboutissement logique résultant d'un changement de stratégie de surveillance.

Toutefois, depuis 2010, un certain nombre de départements se sont engagés dans une stratégie de dépistage renforcé à l'échelle de certaines zones suite à la découverte de foyers localisés. Sous réserve de sa réalisation rigoureuse, le renforcement de la prophylaxie permet un bon ciblage du risque. Dans le cadre du plan d'action national et afin d'améliorer la qualité de réalisation des tuberculinations, la D.G.AL. a publié une note de service précisant les bonnes conditions de réalisation des tests et autorisant les services déconcentrés à réaliser des supervisions en élevages des vétérinaires réalisant ces prophylaxies.

Un bilan intermédiaire du plan d'action a été publié en mai 2011 (note de service D.G.AL./SDSPA/N2011-8110).

## Pénurie de tuberculine

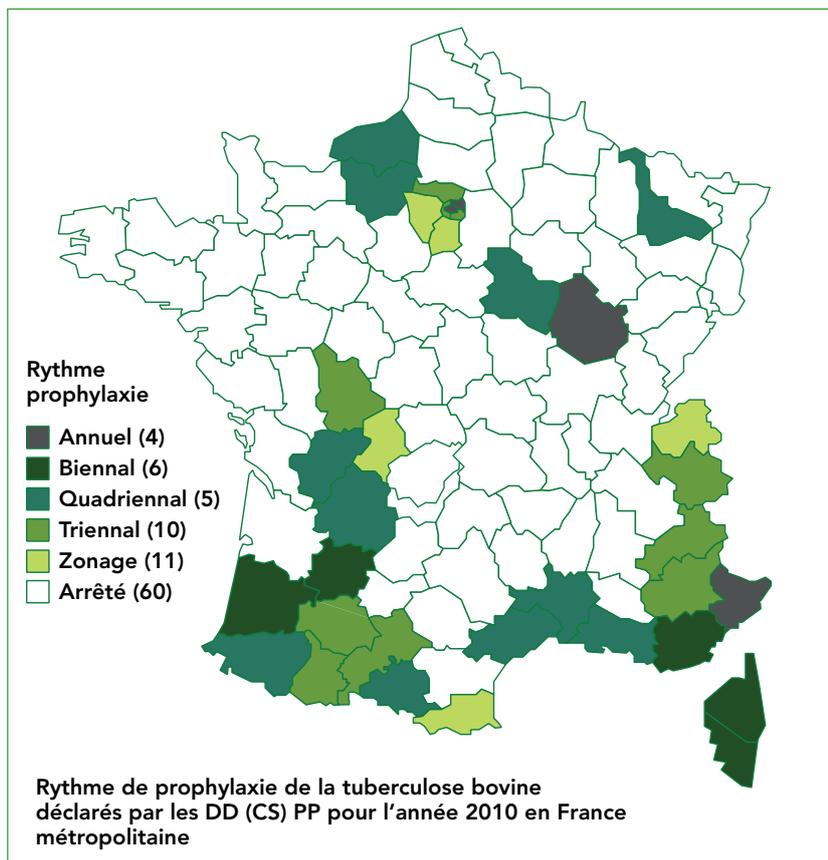
Fin 2010, en raison de l'arrêt d'approvisionnement d'un des polymères utilisés dans la fabrication des carpules, le laboratoire distributeur n'a plus été en mesure de fournir de nouveaux lots de tuberculine aviaire et bovine. Une pénurie de tuberculine aviaire et une menace de pénurie de tuber-

culine bovine sont ainsi survenues fin 2010. G.D.S. France a sollicité la D.G.AL. pour qu'une solution à ces pénuries récurrentes puisse rapidement être trouvée. Après recensement des stocks et évaluation des besoins, des axes d'utilisation prioritaires ont été établis

line. Les vétérinaires se sont ainsi équipés avec le matériel ayant obtenu les résultats les plus favorables à ces tests.

## Abattoir

Compte tenu des allègements actuels de prophylaxie, dans la ma-



par la D.G.AL. pour la campagne 2010-2011.

Le distributeur du produit en France s'est engagé à commercialiser de la tuberculine, bovine et aviaire, conditionnée dans des flacons de verre de 2mL (correspondant à 20 doses individuelles de tuberculine), conditionnement déjà disponible dans d'autres pays d'Europe. Cette nouvelle présentation a été disponible au cours du premier trimestre 2011,

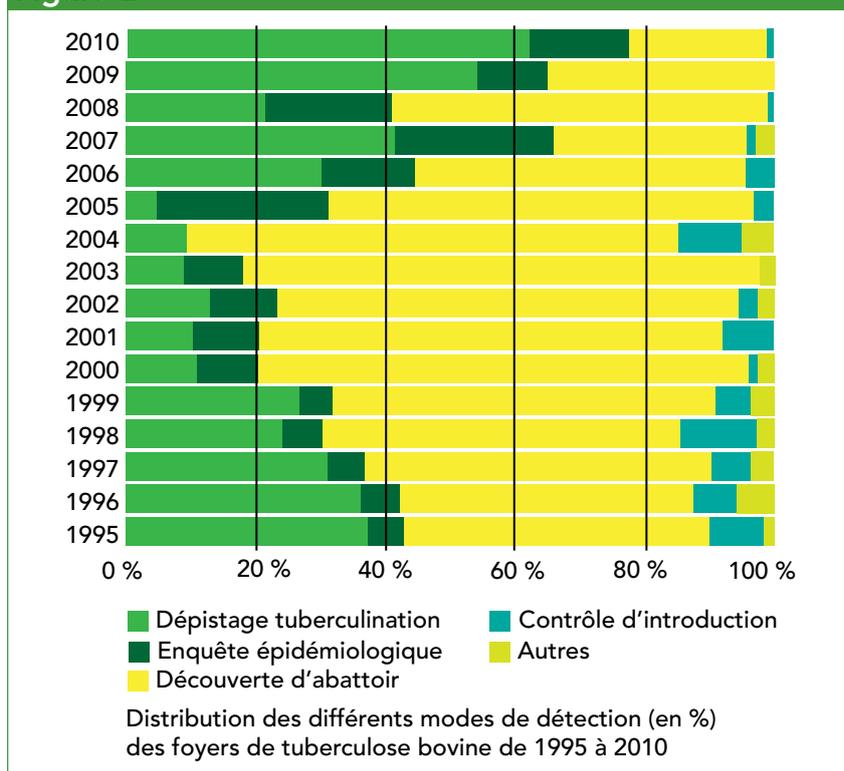
Parallèlement, la D.G.AL. a demandé en anticipation à des vétérinaires volontaires, un test des nouveaux dispositifs d'injection qui pouvaient être préconisés pour l'utilisation de ce nouveau conditionnement de la tubercu-

lité des cas le dépistage repose aujourd'hui principalement sur l'inspection post-mortem. La surveillance en abattoir permet une détection tardive de la maladie, mais elle est réalisée en continu et elle vient ainsi compléter la surveillance par intradermoréaction qui est souvent allégée.

Dans un contexte où la maladie reste peu fréquente et où les cadences des chaînes d'abattage se sont accélérées, l'efficacité de cette méthode de détection dépend fortement de la vigilance et donc de la sensibilisation des acteurs impliqués.

Des actions de sensibilisation des acteurs intervenant dans la

Figure 2



surveillance (éleveur, vétérinaire sanitaire, personnel d'abattoir,...) dans les zones touchées et en dehors ont débuté en 2011.

### Origine des foyers

Les résultats des enquêtes épidémiologiques doivent être considérés avec précaution compte tenu des difficultés à étayer certaines hypothèses. Les conclusions de ces enquêtes en 2010 montrent le rôle important du voisinage (50% des foyers incidents contre 35% en 2009). L'introduction demeure une origine fréquemment supposée (21% en 2010, 29% en 2009). Une résurgence a été identifiée dans 11% des cas (dont 6% par la faune sauvage) contre 13% en 2009. Dans environ 20% cas, l'origine des foyers reste indéterminée.

### Faune sauvage

La tuberculose bovine a été décrite chez des espèces sauvages en France depuis 2001 en Seine-Maritime (forêt de Brotonne), puis en Côte d'Or et en Dordogne notamment. Ces cas sauvages apparaissent généralement en proximité de foyers bovins et les souches

en cause sont souvent identiques dans les deux compartiments, ce qui renforce l'hypothèse de leur origine bovine. La découverte de ces cas de tuberculose bovine dans la faune sauvage à proximité des foyers domestiques pose aujourd'hui de nombreuses questions sur le rôle de ce compartiment dans la transmission ou le maintien de la maladie dans certains foyers bovins. Les principales espèces sauvages concernées à ce jour par des cas de tuberculose bovine en France sont le sanglier, le cerf élaphe et le blaireau.

Ces cas se sont pérennisés dans les zones touchées en 2011. En Côte d'Or, en 2010/2011 un plan de prélèvements dans les zones à risque accompagné de mesures de régulation localisées en périphérie des foyers a été conduit. Ainsi, 10 sangliers et 13 blaireaux ont été découverts positifs.

En Dordogne, la découverte d'un cerf infecté fin 2009, puis de blaireaux infectés a justifié de nouveaux contrôles du gibier sur trois zones touchées par la tuberculose visant les espèces sensibles et réceptives (sangliers,

cerfs) avec échantillonnage aléatoire et prélèvement systématique sur une période donnée et une surveillance du blaireau, dans les zones à risque et en zone blanche. Un taux d'infection de 3,6% a été mis en évidence sur les sangliers (10/252) et de 13% chez les blaireaux en zone contaminée (25/274).

L'A.N.S.E.S. a publié en 2011 un rapport très complet concernant cette problématique. Ce rapport s'appuie sur la bibliographie scientifique élaborée dans d'autres pays touchés par ce phénomène (Grande-Bretagne, Irlande, Portugal,...) et sur les données disponibles en France (forêt de Brotonne, Côte d'Or, Dordogne) pour préciser la situation actuelle du réservoir sauvage français et proposer des recommandations de maîtrise du risque « faune sauvage ». L'A.N.S.E.S. y répond aussi à une saisine de la D.G.A.I., sur les options de contrôle envisageables, notamment sur la réduction, dans les zones à risque, de la densité de faune sauvage de certaines espèces sensibles, les mesures de biosécurité visant à prévenir les contacts entre faune sauvage et faune domestique et les modalités de gestion des blaireaux à proximité des foyers. Les recommandations de l'A.N.S.E.S. ont été une base de travail pour envisager les mesures de maîtrise sur la faune sauvage pour la campagne 2011-2012. D'autre part, des activités de recherche sont en cours pour explorer le rôle épidémiologique de la faune sauvage, notamment en Bourgogne et en Dordogne.

Dans le cadre du plan d'action national, le renforcement de la surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage a fait l'objet d'un groupe de travail spécifique auquel G.D.S. France a participé. Une surveillance passive via l'examen initial de la venaison et le réseau S.A.G.I.R., est désormais prévue pour l'ensemble du territoire national, essentiellement sur

les cervidés et les sangliers. Cette surveillance passive sera renforcée et éventuellement complétée par une surveillance active en périphérie immédiate des foyers (blaireaux notamment), notamment dans les zones à haut risque.

D'autre part, G.D.S. France a fait un bilan des actions de collaboration menées avec les Fédérations de Chasseurs à l'occasion d'une journée technique en septembre 2011. Les thématiques sanitaires faisant l'objet de collaborations ont été présentées par certains G.D.S. Cette journée a aussi été l'occasion de proposer un état des lieux sur la tuberculose bovine par le chargé d'études de la D.G.AL.

### Frais financiers

En 2009, l'Etat a engagé 13,5 millions d'euros pour la lutte contre la tuberculose bovine et en 2010, près de 23 millions d'euros soit une moyenne nationale stable de 139 000 € par foyer dont la majorité concernait les indemnités pour l'abattage.

### Inspection O.A.V.

Suite à une inspection de l'Office Alimentaire Vétérinaire conduite en septembre 2011 qui avait pour objet les conditions de certifications des bovins aux échanges intracommunautaires, un certain nombre d'irrégularités relatives à la gestion de la tuberculose en France ont été soulignées. Les conclusions du rapport ne sont pas encore disponibles mais la teneur en est connue. Les écarts considérées comme majeurs par l'O.A.V., portent sur :

- L'utilisation de l'interféron gamma pour décider le maintien de qualification de certains cheptels suspects,
- L'irrégularité des suspensions de qualification dans certains cheptels présentant des lésions suspectes à l'abattoir,
- La lecture des tuberculinations sans cutimètre,
- Le mélange des animaux destinés au commerce national et

en partance pour l'étranger sans nettoyage et désinfection systématique,

- La remise en cause du respect des conditions de maintien du statut Officiellement Indemne de la France dans certains départements.

Un certain nombre de mesures correctives, notamment concernant l'utilisation de l'interféron gamma, ont été mises en place fin 2011. Mais la réponse officielle de la France interviendra après la transmission du rapport écrit de l'O.A.V. au premier semestre 2012. Il est désormais clair que les conséquences pourront être lourdes.

G.D.S. France qui a été particulièrement actif sur ce dossier continuera d'accompagner et soutenir les G.D.S. des zones les plus touchées. Il a notamment été la cheville ouvrière dans la définition des mesures correctives pouvant être mises en oeuvre.

### RÉSISTANCE GÉNÉTIQUE À LA TREMBLANTE – RECENSEMENT DES BÉLIERS

Suite à l'abandon de la démarche visant à la mise en place d'un arrêté obligeant les éleveurs à renouveler leurs béliers par des béliers A.R.R./A.R.R. contre lequel G.D.S. France s'est positionné, un accord entre la Profession et l'Administration a été trouvé en février 2011 pour la mise en oeuvre rapide d'un recensement des béliers et de leur génotype connu, avec l'objectif, conformément à l'avis de l'A.N.S.E.S., de disposer d'un observatoire de la Résistance génétique à la tremblante.

Ce recensement devait, dans un premier temps, être mise en place en parallèle du recensement annuel géré par les E.D.E. et les données intégrées dans les S.N.I.G., puis être à terme raccordé au mécanisme de traçabilité individuelle *Ovinfos*.

Suite à une réunion de l'ensemble des acteurs de la filière avec la Directrice Générale de l'Alimentation en septembre 2011, un accord financier a été trouvé pour la mise en oeuvre de ce projet.

En accord avec la Profession, le raccordement avec la base de traçabilité ovine (*Ovinfos*), qui n'est aujourd'hui pas adapté pour recueillir ces informations, aura donc lieu dans un deuxième temps. La priorité est donnée à l'adaptation des bases génétiques qui recevront les données d'identification et de génotypage des béliers (S.I.E.O.L. et O.V.A.L.L.) et au développement des circuits de recueil de l'information via les E.D.E.

La Directrice Générale, affichant une volonté de partage des coûts qu'elle justifie par un partage de « *l'utilisation des résultats entre l'Administration et la Profession* », a proposé que l'Etat prenne en charge les coûts liés à l'adaptation des bases de données et que les coûts de routine (70 000€ sur 3 ans, soit 40 000€ la première année et 14 000€ les deux années suivantes) restent à la charge de la Profession. Cette proposition a fait l'objet d'un accord entre les différents organismes présents, dont G.D.S. France. Les modalités de la répercution des coûts sur la filière sont encore à définir, sachant que le choix de ces modalités aura un impact important sur l'acceptabilité de la démarche. D'autre part la transcription réglementaire a dû faire face à quelques difficultés : le projet devait initialement être inscrit dans l'arrêté gouvernant sur l'identification, impliquant une intégration dans les règles de conditionnalité; il a été refusé par la Profession. En l'absence de solution réglementaire immédiate, le recensement a donc été initié sans assise réglementaire. Une régularisation est prévue pour début 2012.

G.D.S. France a fait une demande d'accès aux données individuelles de ce recensement pour les G.D.S. à l'échelon départemental.

## RÉSEAU DE SURVEILLANCE DE L'INFLUENZA PORCINE

La mise en place d'une surveillance des virus *influenza* chez les porcs avait pour objectif d'assurer un suivi a posteriori des souches *influenza* circulant dans la population des porcs domestiques : virus *influenza* porcins européens, variants du virus *influenza* pandémique A/H1N1 (2009), nouveaux virus *influenza* réassortants, etc...

Suite au risque de circulation du virus d'origine porcine H1N1 chez l'Homme, elle s'est évidemment inscrite dans un cadre plus général de suivi des souches *influenza* chez l'Homme et chez les différentes espèces animales, dans un objectif de mieux comprendre l'épidémiologie de ces virus, et de prévention éventuelle du risque, tant au regard de la santé animale que de la santé publique.

Le réseau de surveillance des virus de la grippe porcine a été mis en place en février 2011 et intégré fin 2011 à la Plateforme Nationale d'Epidémiosurveillance. Son organisation a été progressive et a rencontré certaines difficultés de collaboration entre acteurs. Les animateurs régionaux de ce dispositif sont aujourd'hui les F.R.G.D.S. dans 3 régions, mais de nombreuses régions restent encore sans animateur.

## HÉPATITE E

G.D.S. France s'est aussi impliqué en collaboration avec la M.S.A. dans un projet de sensibilisation et de dépistage de l'hépatite E chez les éleveurs de porcs.

## POURSUITE D'UNE ACTION DE FOND SUR LA FIÈVRE Q ET LE DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL DES AVORTEMENTS CHEZ LES RUMINANTS

Les travaux entamés en 2010 sur la fièvre Q et sur le diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants ont été développés au cours de l'année 2011.

Les avortements constituent le support majeur de la surveillance d'une éventuelle réintroduction de la brucellose dans notre pays. Cette surveillance peut également permettre de détecter certaines maladies émergentes comme actuellement la maladie de Schmallenberg. Au-delà de son importance dans l'épidémiovigilance, la surveillance des avortements chez les ruminants se justifie pleinement par l'impact économique que ceux-ci entraînent en élevage. Il existe ainsi un lien étroit entre l'intérêt individuel de chaque éleveur et les objectifs collectifs liés à l'épidémiovigilance de maladies exotiques et à l'épidémiosurveillance de maladies d'intérêt public.

La fièvre Q, de par son caractère zoonotique, fait ainsi partie de ces maladies d'intérêt pour l'éleveur et pour la collectivité. Dans ce contexte, les actions de diagnostic différentiel visent à renforcer le service aux éleveurs individuellement et simultanément à consolider la vigilance vis-à-vis de la brucellose et la surveillance de maladies d'intérêt collectif comme la fièvre Q.

En ce qui concerne la fièvre Q, les travaux destinés à mettre en place une surveillance nationale de la maladie chez les ruminants se sont poursuivis en 2011 sous l'animation de la D.G.A.I.

Le réseau des G.D.S. s'est investi depuis de nombreuses années en matière de fièvre Q. Les séries d'avortements constituent la problématique principale liée à la circulation de cette bactérie zoonotique. Les épisodes abortifs entraînent en effet des pertes économiques notables et exposent l'entourage, notamment occasionnel, des élevages à de grandes quantités de bactéries avec des risques accrus d'infection et de clinique pour l'homme. Chez ce dernier, l'infection est le plus souvent totalement inapparente ou bénigne (semblable à une grippe). Elle peut cependant,

dans un nombre réduit de cas, être grave (atteinte cardiaque notamment, risque de fausse couche chez la femme enceinte).

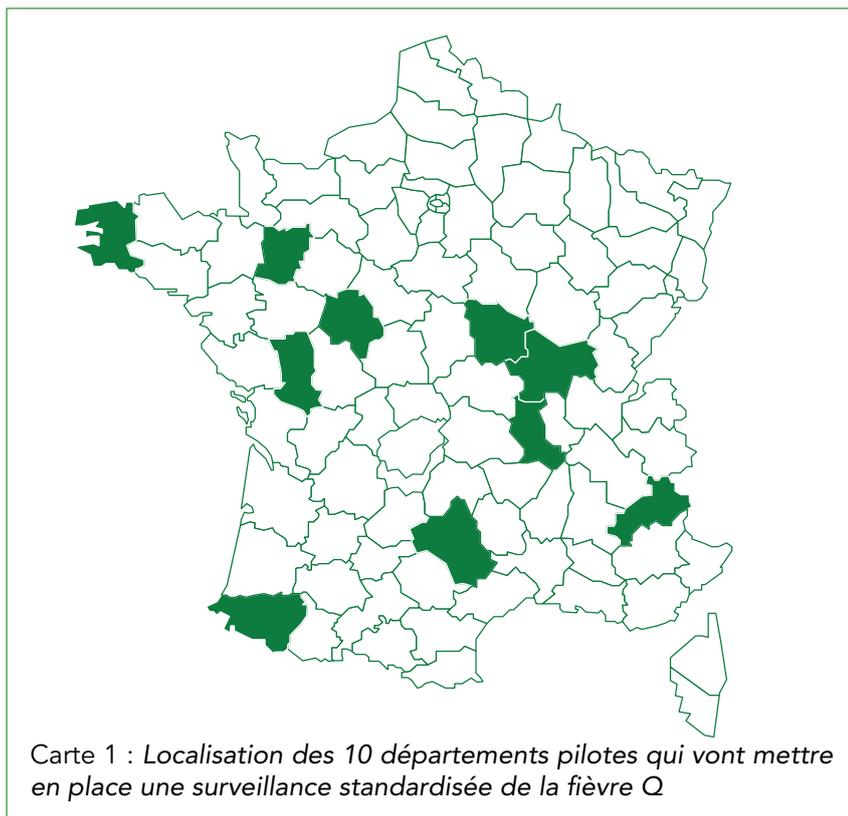
Le Réseau des G.D.S. a été fortement impliqué dans les travaux menés en 2011. Les objectifs, les conditions techniques, réglementaires et financières de cette surveillance ont été ainsi définis. Celle-ci implique de surcroît un travail technique important d'harmonisation (encore en cours) sur les analyses (Elisa et P.C.R. Temps Réel), sur les données collectées, et sur les grilles d'interprétation.

L'objectif principal de cette surveillance est d'évaluer la proportion d'élevages ayant été rapportés comme « cliniquement atteints de fièvre Q » (tel que défini par l'A. CER.S.A.), pour les trois espèces de ruminants, parmi les élevages à avortements répétés ayant fait l'objet d'un diagnostic.

La surveillance sera opérationnelle au cours du premier semestre 2012 dans dix départements pilotes (Cf. Carte 1 ci-contre), choisis en mai 2011 par la D.G.A.I.

Cette surveillance sera mise en œuvre dans le cadre d'un arrêté ministériel technique et financier. Cette action associe, dans chaque département, sous la coordination de chaque D.D.(C.S.)P.P. : le G.D.S. en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire, les vétérinaires sanitaires et le laboratoire départemental. Les données seront enregistrées dans S.I.G.A.I. et la Plateforme nationale de surveillance épidémiologique assurera le traitement et l'analyse des données avant leur diffusion.

Une formation commune réunissant les différents acteurs impliqués a été organisée en juin 2011 par la D.G.A.I. G.D.S. France a activement participé à l'élaboration et à la réalisation de cette formation. De plus, dans la perspective de la prochaine mise en place du dispositif, G.D.S. France a consti-



Carte 1 : Localisation des 10 départements pilotes qui vont mettre en place une surveillance standardisée de la fièvre Q

tué un groupe d'animation et d'échanges entre les G.D.S. des 10 départements pilotes.

Parallèlement aux travaux sur la surveillance de la fièvre Q, les deux groupes mis en place fin 2010 sur le diagnostic différentiel des avortements chez les bovins et chez les petits ruminants se sont réunis à plusieurs reprises.

Ces deux groupes sont animés par G.D.S. France et par l'Institut de l'Élevage, et des représentants du réseau des G.D.S. participent activement à ces groupes. L'objectif est d'élaborer et de proposer aux départements/régions des protocoles et bases techniques pour harmoniser la réalisation du diagnostic différentiel des avortements de façon à :

- améliorer le taux d'élucidation du diagnostic différentiel ;
- disposer de bases comparables qui permettent de pouvoir, le cas échéant, évaluer le rôle de différents agents pathogènes abortifs.

Les deux groupes ont travaillé en étroite concertation. Il ressort des

réflexions menées les grands axes communs suivants :

- La mise en œuvre d'un diagnostic différentiel sur les séries d'avortements avec définition de seuils d'intervention d'une part pour les avortements rapprochés dans le temps et d'autre part pour les avortements espacés sur une période plus longue.
- La proposition d'un socle de maladies à diagnostiquer en première intention. Ce « pack » national de maladies diagnostiquées en première intention concerne les maladies fréquentes, avec des conséquences notables, pour lesquelles il existe des moyens de diagnostic fiables et interprétables et des moyens de prévention et/ou de lutte. Pour les bovins il s'agit de la fièvre Q, de la néosporose, de la B.V.D. et dans certaines circonstances de la salmonellose et de la listériose. Pour les petits ruminants il s'agit de la fièvre Q, de la chlamydie, de la toxoplasmose et, là encore en fonction des contextes régionaux, de la Border disease et de la salmonellose.
- La proposition d'une boîte de prélèvements standard qui per-

met de réaliser d'une part la ou les analyses relative(s) à la surveillance de la brucellose et d'autre part les analyses de la démarche diagnostique, notamment pour les maladies de première intention mais également pour d'éventuelles investigations en seconde intention.

- L'établissement d'une démarche diagnostique standardisée et cohérente entre les maladies, comprenant la nature des prélèvements et des analyses, la grille d'interprétation des résultats et les éléments majeurs relatifs aux moyens de maîtrise et/ou conseils spécifiques.

- L'évaluation des coûts de la démarche de façon à estimer son rapport « efficacité / coût ».

Les travaux pour les bovins sont en voie de finalisation, notamment du fait que le groupe correspondant a travaillé à partir des travaux conduits par l'Unité Mixte Technologique (U.M.T.) « *Maîtrise de la santé des troupeaux bovins* » de Nantes dans le cadre d'un groupe de travail grand ouest.

Ces travaux pour l'espèce bovine seront présentés au Conseil d'Administration de G.D.S. France en 2012 et devront ensuite faire l'objet d'une campagne de sensibilisation, d'information et de communication auprès de l'ensemble des acteurs concernés, notamment auprès des G.D.S. qui coordonnent et souvent financent les actions de diagnostic différentiel dans les départements. L'année 2012 verra la poursuite des travaux chez les petits ruminants.



# ANTIBIORÉSISTANCE, TRAITEMENTS ALTERNATIFS

L'antibiorésistance constitue une menace objective importante sur l'efficacité des antibiotiques en santé animale. De plus, il existe un impact de leur utilisation sur la résistance des bactéries en santé humaine, même si cet impact n'est pas actuellement évalué de façon précise. La publication fin 2011 du plan national de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire est une étape importante dans la maîtrise de cette menace. Par ailleurs, G.D.S. France s'est investi dans la réflexion sur les traitements alternatifs.

## ANTIBIORÉSISTANCE

Compte tenu des mécanismes (au demeurant complexes) de l'antibiorésistance, l'action dans ce domaine ressort d'une démarche raisonnée :

- d'une part, de réduction des quantités d'antibiotiques utilisées (par la prévention et le recours à des solutions thérapeutiques de substitution) ;
- d'autre part, d'amélioration « qualitative » de l'usage des antibiotiques lorsqu'ils sont nécessaires



■ Doses d'antibiotiques

(notamment adaptation de la prescription par le vétérinaire et respect de celle-ci par l'éleveur).

L'évaluation des risques d'antibiorésistance est actuellement réalisée en France par l'Agence Nationale du Médicament Vétérinaire (A.N.M.V.) de l'Anses, essentiellement au travers :

- du suivi annuel de l'évolution des consommations d'antibiotiques mis en place depuis 1999 ;
- du suivi de l'évolution de la résistance des bactéries pathogènes au travers du Réseau Résapath qui collecte à l'échelon national les résultats d'antibiogrammes des

bactéries pathogènes pour la plupart des espèces de rente et chez les animaux de compagnie.

L'exposition globale aux antibiotiques est en augmentation de 13% depuis 1999 avec néanmoins une tendance à la diminution de cette exposition entre 2007 et 2009, puis une stagnation entre 2009 et 2010. L'A.N.M.V. comme l'ensemble des organisations sanitaires internationales, notamment l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (O.I.E.), et communautaires, notamment la Commission Européenne, met un focus sur l'usage très prudent qui doit être fait des molécules antibiotiques de dernier recours appelés antibiotiques « critiques » notamment les céphalosporines de 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> générations et les fluoroquinolones.

Parallèlement à l'augmentation de l'exposition aux antibiotiques, la résistance des bactéries est en augmentation, notamment la résistance des bactéries pathogènes aux antibiotiques « critiques » avec une émergence de résistances à plusieurs antibiotiques (multirésistance).

Au cours des deux dernières années de nombreuses instances politiques, administratives et scientifiques dans les États membres et à l'échelon communautaire ont engagé une réflexion sur les moyens de réduire l'antibiorésistance. Ces réflexions ont abouti à la publication en novembre 2011 de plans de lutte contre l'antibiorésistance en santé animale à la fois au niveau français et européen.

G.D.S. France s'est impliqué fortement dans les consultations menées par la D.G.A.I pour l'élaboration du plan national français de réduction des risques d'antibiorésistance en médecine vétérinaire. Etienne GAVART (G.D.S. 14) et Cyril BOULAY (G.D.S. 50) au titre de la production porcine, Félix MAHE (G.D.S. 22) au titre des volailles et Pascal HOLLEVILLE (G.D.S. 44)

au titre de l'élevage bovin ont ainsi participé sous l'animation de G.D.S. France aux groupes de travail mis en place par la D.G.A.I.

*In fine*, le plan national vise notamment une diminution de l'usage des antibiotiques de 25% en 5 ans. Ce plan comporte 5 axes et 40 mesures.

#### **LES 5 AXES DU PLAN SONT LES SUIVANTS :**

- Axe 1 : promouvoir les bonnes pratiques et sensibiliser les acteurs aux risques liés à l'antibiorésistance et à la nécessité de préserver l'efficacité des antibiotiques
- Axe 2 : Développer les alternatives permettant d'éviter le recours aux antibiotiques
- Axe 3 : Renforcer l'encadrement et réduire les pratiques à risque
- Axe 4 : Conforter les dispositifs de suivi de la consommation des antibiotiques et de l'antibiorésistance
- Axe 5 : Promouvoir les approches européennes et les initiatives internationales

Parmi les 40 mesures de nombreuses sont en lien avec l'action des G.D.S., notamment :

- la conception et la diffusion d'outils de sensibilisation et le développement d'une formation continue à l'intention des éleveurs ;
- l'intégration dans la visite sanitaire en élevage d'un chapitre sur l'utilisation des antibiotiques et l'antibiorésistance ;
- le développement de la prophylaxie sanitaire et des mesures zootechniques ;
- la mise en place d'enquêtes régulières sur des échantillons représentatifs de vétérinaires et d'éleveurs.

De plus, les mesures suivantes peuvent particulièrement être soulignées :

- la mise à l'étude d'une redevance dédiée au financement d'un certain nombre de mesures prévues dans le plan, notamment les campagnes d'information et le développement des alternatives techniques permettant de réduire le recours aux antibiotiques ;
- l'intégration dans la réglementation d'une obligation de réalisation préalable d'un examen complémentaire avant la prescription des antibiotiques « critiques » ;
- la réévaluation de l'encadrement de l'usage des antibiotiques lors de la prescription hors examen clinique (protocole de soin) et en ce qui concerne la liste positive des substances pouvant être délivrées dans le cadre des plans sanitaires d'élevage ;
- l'intégration dans la réglementation par un décret en Conseil d'Etat de dispositions interdisant les marges-arrières pour les antibiotiques ;
- le renforcement de programmes de surveillance des animaux, aliments pour animaux et denrées échangées ou importées dans l'Union Européenne.

Suite aux travaux de la Commission politique sanitaire publique fin 2011, une implication forte et concertée de l'ensemble du Réseau G.D.S. dans le domaine de la maîtrise de l'antibiorésistance apparaît incontournable dans les mois et années à venir, notamment au travers :

- Du maintien d'une présence forte de G.D.S. France dans les échanges et travaux nationaux ;
- D'un investissement important dans la formation des éleveurs et dans la réalisation de supports de sensibilisation et d'information des éleveurs aux risques liés à l'antibiorésistance.
- De l'utilisation d'une réflexion sur l'utilisation du carnet sanitaire pour, d'une part, conseiller et appuyer les éleveurs dans le domaine de l'utilisation des antibiotiques et, d'autre part, évaluer l'évolution de l'utilisation des antibiotiques en élevage.

#### **TRAITEMENTS ALTERNATIFS (BIO)**

G.D.S. France participe à un groupe de travail « Santé des élevages biologiques » au sein de l'I.T.A.B. Ce groupe s'est réuni le 6 décembre 2011. Il est rattaché à la commission élevage et a pour objectifs :

- Remonter les questions de terrain concernant la santé animale,
- Traduire les besoins des professionnels en question de recherche,
- Dégager des actions prioritaires,
- Diffuser l'information issue de ces travaux.

La mission est de créer des synergies et de coordonner l'ensemble des acteurs sans imposer une démarche. Des futurs appels à projets européens (2014-2020) concerneront : l'approche globale de la santé et du bien-être des animaux d'élevage, la compréhension des interactions hôtes-pathogènes et la sélection d'animaux robustes et rustiques.

Pour faire remonter les problématiques issues du terrain et les traduire en questions de recherche à porter au niveau européen, l'I.T.A.B. pourrait s'associer avec la F.E.S.A.S.S. et d'autres réseaux d'éleveurs.



# DES PROJETS AMBITIEUX POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

Éradication mondiale de la Peste Bovine, apparition en Europe du virus Schmallenberg : s'il n'est pas possible de résumer l'actualité sanitaire internationale et européenne de 2011 à ces deux seuls événements, ils sont cependant particulièrement significatifs de l'évolution des menaces qui pèsent sur l'élevage européen et français. Dans ce contexte, la participation directe ou via la F.E.S.A.S.S., de G.D.S. France aux évolutions en cours de la politique sanitaire européenne constitue un investissement indispensable pour faire entendre la voix et les intérêts des éleveurs de notre pays dans les débats sanitaires.

Officiellement proclamée par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (O.I.E.) en mai 2011, l'éradication de la Peste Bovine atteste de l'efficacité des partenariats sanitaires à l'échelle mondiale et constitue un véritable succès collectif ; fortes de ce résultat, l'O.I.E. et la F.A.O. considèrent qu'il est désormais possible de s'engager dans l'éradication mondiale de la Fièvre Aphteuse (F.A.), objectif auquel adhèrent les Chefs des Services Vétérinaires du monde entier. A l'inverse, l'apparition du virus Schmallenberg (V.S.B.) dont les conséquences sont pour le moment encore difficiles à évaluer, témoigne du risque permanent d'émergence de nouvelles maladies.

## L'ÉTAT SANITAIRE DE L'UNION

Au sein de l'Union, en dehors de l'émergence du V.S.B., il n'y a pas eu de crise épizootique grave en 2011, même si les menaces sont toujours présentes, aux portes de l'Union pour la majeure partie d'entre elles, mais aussi au cœur même du cheptel européen pour d'autres comme par exemple les Pestes Porcines, la Maladie Vésiculeuse des Suidés (M.V.S.), la Tuberculose et la Brucellose.

L'incursion de la fièvre aphteuse en Bulgarie au début de l'année 2011 est un indicateur intéressant des dangers auxquels nous sommes confrontés. La proximité d'un territoire, dans ce cas la Turquie, où la maladie sévit de façon endémique, la nature extrêmement contagieuse de la F.A. et un vecteur, le sanglier, qui ne connaît pas les frontières. Voilà les trois composants de ce qui aurait pu être une « bombe sanitaire ». Heureusement les autorités ont fait preuve, une nouvelle fois, de leur efficacité dans la lutte contre cette maladie qu'elles ont su stopper rapidement. 12 foyers ont été enregistrés. Cet épisode justifie à lui seul d'une part la politique de soutien à la vaccination conduite par l'Union en Turquie et d'autre part, l'entretien de dispositifs de surveillance et de gestion de crise capables de réaction précoce et rapide à l'intérieur de l'Union.

Deux autres menaces extérieures graves qui sont très proches de l'Union doivent être soulignées. Il y a tout d'abord l'*Influenza* Aviaire hautement pathogène (H5N1) qui sévit en Egypte, c'est-à-dire à moins de 400 km du territoire européen (Chypre) : 257 foyers ont été enregistrés au premier semestre 2011. La Peste des Petits Ruminants (P.P.R.) est une autre menace

tout aussi préoccupante. Présente en Turquie, elle progresse rapidement depuis l'Afrique subsaharienne vers le Maghreb. L'Europe est donc directement exposée, même si la vaccination massive conduite au Maroc a fait preuve de son efficacité.

Pour G.D.S. France, s'il est essentiel que la surveillance soit renforcée dans les zones frontalières en fonction des risques et notamment au niveau de la faune sauvage, il est aussi très important de soutenir et développer les coopérations entre l'Union Européenne, les États Membres et les Pays Tiers voisins. C'est le message que nous avons délivré. Ce message délivré lors de nos diverses rencontres avec les autorités concernées (françaises, européennes et internationales), G.D.S. France se propose de le développer en organisant une conférence dans le cadre du Réseau Méditerranéen de Santé Animale (cf. encadré 1).

## SITUATION SANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2011

Parmi les évolutions remarquables, les réductions considérables du nombre de foyers d'E.S.B. et de F.C.O. – déjà soulignées l'année

## ENCADRÉ 1 : UN PROJET DE CONFÉRENCE SUR LA SANTÉ ANIMALE DANS LE BASSIN MÉDITERRANÉEN

Le Bassin méditerranéen constitue depuis toujours une unité épidémiologique à part entière et, en matière d'échange d'animaux, une zone d'intérêt croissant. Depuis 2008, la F.A.O., l'O.I.E., et dix pays du Bassin méditerranéen (la Mauritanie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Lybie, l'Égypte, l'Italie, la France, l'Espagne et le Portugal) soucieux de développer la coopération transfrontalière en matière de santé animale développent un Réseau Méditerranéen de Santé Animale (REMESA), avec l'objectif affiché d'améliorer la santé animale de la région méditerranéenne afin de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la santé publique ce réseau a adopté un plan d'action.

Pour compléter utilement ce travail en donnant la parole aux éleveurs de ces pays et en identifiant les voies de coopération possibles, G.D.S. France avance le projet d'une conférence destinée à faire

le point sur la mobilisation, la structuration et les actions des éleveurs dans les différents pays concernés et qui permettrait de mieux mesurer les spécificités, les priorités et les problèmes de chacun.

En favorisant une meilleure connaissance de la situation et des actions des éleveurs des pays méditerranéens et les échanges d'expériences et de projets, cette conférence constituerait une première étape dans une meilleure prise en compte des besoins et des réalités professionnels dans l'élaboration et la mise en œuvre des objectifs du REMESA et de son sous-réseau socio-économique (RESEPSA).

En termes de calendrier, il serait particulièrement intéressant que cette première manifestation se déroule en 2012 car cette année la France et le Maroc assurent la co-présidence du REMESA.

dernière – plaident pour la poursuite des adaptations de la police sanitaire et de la prévention de ces maladies. G.D.S. France soutient les initiatives conduites en ce sens par la Commission européenne. Il s'agit d'adapter les mesures de maîtrise des risques en fonction de l'évolution des dangers (par exemple reconnaître la vaccination préventive contre la F.C.O.).

Enfin, ce tour d'Europe des maladies animales impose d'accorder une attention particulière à la Tuberculose. Comme le montre la carte ci-jointe la situation de l'Union est très différenciée. Aux quinze États membres et aux plusieurs régions (Ecosse, et régions du nord de l'Italie) qui sont officiellement indemnes, devraient s'ajouter plus ou moins rapide-

ment sept autres États membres. L'Espagne et la Grèce ont encore des efforts à fournir mais le contexte économique difficile auquel ces pays ont à faire face risque de freiner les progrès enregistrés ces dernières années. Enfin, l'Angleterre, le Pays de Galles et toute l'Irlande sont confrontés à la présence enzootique de la maladie dans de nombreux cheptels

### NOMBRE DE FOYERS OU DE CAS POSITIFS NOTIFIÉS

États membres	E.S.B.	Fièvre Apathétique	Maladie vésiculeuse	P.P.C.	P.P.A.	F.C.O.
Bulgarie		12				
Chypre						9
Espagne	5					5
France	3					
Grèce						7
Irlande	3					
Italie	1		23		29 (+ 2*)	12
Lituanie				5		
Pays Bas	1					
Pologne	1					
Portugal	4					1
Royaume-Uni	6					
<b>Total</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>23</b>	<b>5</b>	<b>29 (+ 2*)</b>	<b>34</b>

\* foyers chez les sangliers (Faune sauvage)

Sources : système A.D.N.S. de la Commission européenne et O.I.E.

et surtout dans la Faune sauvage (blaireaux). L'ampleur du problème est telle que les autorités anglaises n'excluent plus le recours à la vaccination du cheptel. Face à cette situation européenne complexe et alors que le budget de l'Union mobilise encore plus de 55 millions d'Euros en 2012 pour soutenir la lutte contre cette maladie, la F.E.S.A.S.S. a prévu d'organiser une journée technique consacrée à l'analyse des problèmes posés et aux moyens nécessaires pour progresser significativement dans l'éradication de cette maladie. G.D.S. France et les G.D.S. se sont beaucoup investis en 2011 sur le volet européen (cf. encadré 2 p.23) et soutiennent l'initiative de la F.E.S.A.S.S. Il semble en effet nécessaire de conduire une action plus offensive et coordonnée à l'échelon européen pour garantir l'efficacité de la lutte contre ce fléau au sein de l'Union.

### MISE EN ŒUVRE DE LA NOUVELLE STRATÉGIE EUROPÉENNE DE SANTÉ ANIMALE

G.D.S. France s'est particulièrement investi dans les travaux conduits tout au long de l'année sur trois grands volets de la nouvelle stratégie de Santé Animale de l'Union, c'est-à-dire :

- Le projet de Loi de Santé Animale,
- Le débat sur les systèmes de partage des coûts et des responsabilités,
- Le dispositif européen de préparation et de gestion des crises.

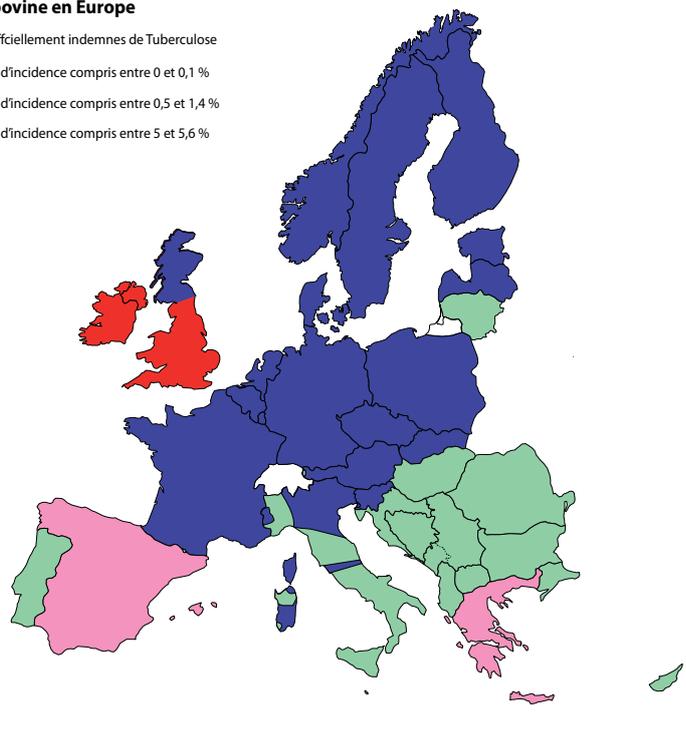
Pour chacun de ces domaines, il s'agissait d'analyser les propositions envisagées et de préciser notre position afin de contribuer à la réflexion interne de la F.E.S.A.S.S. et lui permettre d'adopter des positions fortes et constructives porteuse de propositions auprès des administrations nationale et européenne. La Commission de Politique Sanitaire Internationale s'est donc réunie trois fois au cours

## LA TUBERCULOSE BOVINE EN EUROPE

### La Tuberculose bovine en Europe

- États ou régions officiellement indemnes de Tuberculose
- États avec un taux d'incidence compris entre 0 et 0,1 %
- États avec un taux d'incidence compris entre 0,5 et 1,4 %
- États avec un taux d'incidence compris entre 5 et 5,6 %

Source : EFSA



de l'année 2011 pour travailler sur ces questions et un groupe thématique consacré spécialement aux échanges intracommunautaires a élaboré une position de G.D.S. France en mai 2011 sur ce thème spécifique.

### La future loi de santé animale

Les services de la Commission européenne travaillent depuis plus de deux ans à la conception d'une « loi cadre » fixant les grands principes et responsabilités en matière de Santé Animale. Ce projet très ambitieux constituera la pierre angulaire et servira de support réglementaire à la nouvelle stratégie sanitaire de l'Union. La D.G. SANCO a présenté une première version du projet de texte en décembre 2010, sorte de document martyr soumis à la discussion ; parmi les propositions présentées, il est possible de retenir :

- la promotion des mesures de biosécurité qui s'inscrivent dans la logique de renforcement de la politique préventive (axe majeur de la nouvelle stratégie de santé animale européenne),
- la possibilité de bénéficier d'un

régime dérogatoire à la certification pour les échanges intracommunautaires avec un dispositif de mise sur le marché sous condition d'adhérer à un dispositif d'assurance qualité,

- la généralisation du dispositif de réseau de surveillance tel que prévu à l'article 14 de la directive 64/432.

En revanche, si ce texte fixait de façon assez détaillée la responsabilité des éleveurs et détenteurs d'animaux, il ne prévoyait rien d'aussi précis pour les pouvoirs publics et les autres intervenants comme les vétérinaires praticiens. De plus, aucun volet financier n'était prévu.

Tout au long de 2011, la D.G. SANCO a retravaillé ce texte en consultant régulièrement les experts des États membres. Dans ce cadre, la F.E.S.A.S.S. a préparé au cours du premier trimestre 2011, une série de remarques et propositions qui soulignait notamment la nécessité de préciser les responsabilités des autres intervenants (en premier lieu les pouvoirs publics et les vétérinaires). La F.E.S.A.S.S., retenant les remarques formulées par la Commission de Politique

## ENCADRÉ 2 : LA TUBERCULOSE EN ANGLETERRE



Dans le but d'éclairer les réflexions de G.D.S. France et des G.D.S. de Côte d'Or et de Dordogne, une délégation, conduite par Michel COMBES et composée d'une dizaine de représentants des G.D.S. (principalement des éleveurs et quelques techniciens) s'est rendue les 21 et 22 juin en Angleterre. Ce groupe a d'abord rencontré l'équipe nationale en charge du programme de lutte du D.E.F.R.A. (Department for Environment, Food and Rural Affairs) équivalent du Ministère de l'Agriculture en France. Il s'est ensuite rendu sur le terrain en Cornouailles afin de rencontrer les éleveurs et vétérinaires praticiens confrontés à la maladie et étudier l'application concrète du dispositif.

En effet, l'élevage britannique est confronté depuis plus de 25 ans à une forte recrudescence de cette maladie. A la fin des années 70, la Grande Bretagne avait quasiment réussi son éradication mais depuis cette date, la situation épidémiologique n'a pas cessé de se dégrader. Désormais l'incidence de la tuberculose s'élève à près de 5 % en Angleterre. Plus de 6 600 élevages sur un total de 80 000 étaient encore sous restriction de mouvements en 2011. La maladie reste pour l'instant localisée dans le sud-ouest de l'Angle-

terre et dans le Pays de Galles. Le rôle de la faune sauvage (blaireaux) a été fortement souligné par l'ensemble des interlocuteurs rencontrés. De fait, la prévalence de la Tuberculose chez les blaireaux atteint 17% en moyenne, alors que cet animal a une densité en Angleterre de 20 à 25 individus/km<sup>2</sup> (soit 5 à 10 fois plus qu'en France). La lutte est d'autant plus difficile que ces animaux jouissent d'un statut sentimental fort auprès de la population et sont protégés par la réglementation, alors même que la très forte imbrication entre l'habitat des blaireaux et les exploitations d'élevage facilite les contaminations. Un programme d'abattage visant la réduction de densité de population de ces animaux dans les zones contaminées a été adopté à l'automne 2011. Au plan financier, la maladie a coûté 90 millions de Livres Sterling à l'Etat anglais en 2010 (avec une participation de l'Union de 27 millions d'euro). Une large part de ce montant a servi à indemniser les éleveurs pour les 25 000 animaux abattus, sachant que ces indemnités demeurent bien en dessous des pertes.

A la lumière de ce déplacement, il semble que la situation de la France aujourd'hui soit comparable à celle que la Grande Bretagne a connue il y a 30 ans. Compte tenu de l'expérience britannique et pour éviter une évolution du même type en France, il est absolument nécessaire de mobiliser et responsabiliser l'ensemble des parties prenantes. Dans ce cadre, trois pistes prioritaires semblent s'imposer :

- agir avec détermination sur la faune sauvage dans les zones à risque afin de ramener les densités à des niveaux garantissant le succès du plan de maîtrise,
- adapter la surveillance en fonction de l'analyse du risque,
- évaluer et adapter le plan de lutte au regard des données collectées.

Sanitaire Internationale de G.D.S. France, insistait également sur le problème posé par l'absence de volet financier et faisait part de ses réserves sur plusieurs points techniques tels que la biosécurité ou la catégorisation des maladies. Face à l'ampleur des enjeux et compte tenu des demandes formulées – en particulier par G.D.S. France – lors des E.G.S., l'Administration française a mis en place un groupe miroir sur ce projet de Loi

européenne. Cette démarche, à laquelle participe notre Fédération et qu'elle salue, a permis de contribuer à la définition de la ligne défendue par la D.G.A.I. Elle doit être renouvelée tant sur ce projet de Loi que sur les autres dossiers européens d'importance. G.D.S. France souhaite même que la D.G.A.I. constitue une sorte de groupe de suivi permanent sur les questions européennes qui permettrait une plus grande transparence et surtout une coordination

des initiatives françaises auprès de l'Union.

Notre investissement dans ce groupe de travail s'est notamment traduit par une contribution portant sur l'analyse critique des dérogations proposées et présentant un projet de « contreproposition » de la France visant essentiellement à démontrer la nature prématurée et restrictive des dérogations proposées, tout en veillant à donner une véritable orientation en faveur

d'un dispositif de « mise sur le marché » fondé sur une démarche collective de garantie sanitaire. Avec cette approche, G.D.S. France proposait de faire reconnaître dans le projet de loi, au moins implicitement, l'intérêt de l'action collective des éleveurs, ainsi que le rôle des organisations à vocation sanitaire. Le résultat de notre mobilisation tant auprès de la D.G.A.I. qu'au sein de la F.E.S.A.S.S. a permis de faire passer certaines de nos idées. En effet, et même si nous avons conscience que la nouvelle version du projet de Loi présentée est encore susceptible de nombreuses modifications, des évolutions très importantes ont déjà été apportées. C'est ainsi qu'un rééquilibrage des responsabilités a été opéré. Le volet consacré aux détenteurs a été élargi aux autres opérateurs et deux articles ont été insérés : le premier porte sur la responsabilité des vétérinaires praticiens et le second sur celle des États membres. La France a défendu cette approche. De même en ce qui concerne les mouvements, les États membres ont estimé, comme G.D.S. France et la F.E.S.A.S.S., qu'il est prématuré d'inscrire dans la Loi une dérogation à la certification aux échanges de surcroît dans un cadre aussi restrictif (condition préalable d'engagement dans une démarche d'assurance qualité). Si la nouvelle version de décembre 2011 prévoit toujours la possibilité de dérogations en matière de certificat, elle reste très générale dans sa formulation et indique que les modalités de ces dérogations devront être définies ultérieurement dans des actes délégués.

Cette stratégie qui consiste à ne conserver que les grands principes dans ce projet de Loi et à renvoyer les débats plus techniques lors de l'adoption du droit dérivé devrait permettre de faire gagner beaucoup de temps dans le dépôt du projet final au Parlement et au Conseil qui est prévu pour septembre 2012. Tout n'est toutefois pas encore réglé ; ainsi, la version actuelle fait reposer la surveillance sur une visite vétérinaire

dont les conditions de réalisation, la fréquence et le financement sont inconnus, comme le sont les espèces et les types d'élevage concernés. Les débats sur la finalisation de ce texte et sur sa mise en œuvre nécessiteront une grande vigilance par rapport aux risques de désengagement des pouvoirs publics et pour éviter de sombrer dans un dispositif trop parcellaire ou irréaliste face aux contraintes économiques des exploitations.

Il nous reste quelques mois pour poursuivre notre action : c'est pourquoi la F.E.S.A.S.S. a prévu d'adresser une réaction détaillée insistant en particulier – et à nouveau – sur l'intérêt de l'action collective et de l'organisation des éleveurs pour agir ensemble aux côtés de l'administration et des autres parties prenantes. En effet, ce volet demeure absent en dépit de nos demandes répétées. G.D.S. France devra travailler à l'élaboration d'un argumentaire en ce sens.

### **Le financement de la Santé Animale**

Parallèlement à la Loi de Santé Animale, la Commission travaille à un autre volet de sa nouvelle stratégie : la rénovation du cadre financier de la Politique de Santé Animale Européenne. Il s'agit d'essayer de généraliser les Systèmes de Partage des Coûts et des Responsabilités (S.P.C.R.). Dans ce cadre, la Commission a chargé un groupe d'experts externes d'évaluer la faisabilité de tels systèmes. La F.E.S.A.S.S. qui a été consultée, a défendu le maintien du Fonds Vétérinaire Européen pour le financement des coûts directs des épizooties dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui. Pour elle, les S.P.C.R. ne devraient être utilisés que pour développer des indemnités pour les pertes indirectes. G.D.S. France a été associé à la formulation de cette réponse. A partir en particulier de la contribution de la Commission de Politique Sanitaire Internationale de la Fédération Nationale, la F.E.S.A.S.S. a adopté une position présentée

lors d'une table ronde organisée lors de son Assemblée Générale en septembre 2011, à laquelle le Directeur de G.D.S. France a participé pour présenter le F.M.S., afin d'illustrer la faisabilité de tels systèmes de mutualisation avec le soutien des dispositifs européens (en l'occurrence, l'article 71 du Bilan de Santé de la P.A.C.).

Le projet de nouveau dispositif devant être soumis au Conseil et au Parlement pour la fin 2012, il sera essentiel de les convaincre de l'intérêt de maintenir un dispositif opérationnel fort.

### **LES CRISES SANITAIRES**

Dans le cadre de la Semaine Vétérinaire organisée chaque année par la Commission européenne, une conférence consacrée à la préparation et à la gestion des crises sanitaires a eu lieu en 2011, durant laquelle la F.E.S.A.S.S. et G.D.S. France ont réaffirmé l'importance et l'efficacité de l'engagement collectif des éleveurs dans ce domaine. Cette conférence s'inscrivait dans une démarche de mobilisation et de renforcement du dispositif existant.

En 2012, la Commission a confié une mission d'évaluation du dispositif de réponse rapide aux crises sanitaires à un consortium d'experts. Celui-ci a prévu d'analyser



le dispositif dans plusieurs États membres dont la France. G.D.S. France et FARAGO devraient donc pouvoir présenter l'engagement et les moyens mobilisés par les G.D.S. et leurs filiales pour assurer une gestion efficace des crises auprès des éleveurs.

### LES AUTRES ACTIONS EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES : UNE VIGILANCE ET UN ENGAGEMENT PERMANENTS

2011 a été riche d'autres opportunités d'investissement européens et internationaux pour notre Fédération. Nous retiendrons par exemple, au niveau européen, le soutien apporté par G.D.S. France et/ou certains G.D.S. à l'action de la F.E.S.A.S.S. Tel fut le cas de G.D.S. Bretagne qui a associé la F.E.S.A.S.S. et G.D.S. France à son voyage d'étude en Irlande, qui a permis notamment de nouer des contacts prometteurs avec *Animal Health Irland*, une jeune organisation professionnelle irlandaise, qui semble très intéressée pour adhérer à la F.E.S.A.S.S.

En matière d'identification électronique des bovins, G.D.S. France et le G.D.S. d'Indre et Loire ont participé à un groupe de travail de la D.G. SANCO sur les exigences et critères techniques. Il s'agissait de fournir une expertise de terrain à la Commission européenne sur ce sujet complexe

De même, G.D.S. France a été associé à la consultation organisée à Bruxelles par la D.G. SANCO sur les améliorations à apporter à la réglementation du médicament vétérinaire. Forte du soutien technique apporté par G.D.S. France, la F.E.S.A.S.S. a ainsi pu contribuer aux débats et souligner l'importance d'obtenir des avancées afin d'améliorer la disponibilité des médicaments mais aussi en ce qui concerne, enfin, la réalisation d'un marché unique du médicament vétérinaire. Ce dossier vital pour les éleveurs va rester d'actualité en 2012 et 2013.

Enfin, deux autres dossiers d'importance sont en discussion au sein des instances de l'Union, il s'agit :  
– du plan d'action de l'Union contre le développement des antibiorésistances,  
– de la nouvelle stratégie en matière de bien-être animal.

Les Institutions de l'Union européenne et les États membres conduisent depuis plusieurs années des actions pour lutter contre le développement des antibiorésistances. À son niveau, G.D.S. France s'est impliqué dans ces actions et la F.E.S.A.S.S. agit de concert avec les autres parties concernées au sein de la plateforme EPRUMA qui a pour objet d'encourager une meilleure utilisation des médicaments vétérinaires notamment en ce qui concerne les antibiotiques. C'est ainsi qu'en 2011, elle a défendu en commun avec le C.O.P.A. et avec le soutien de G.D.S. France des amendements évitant des propositions excessives dans un rapport d'initiative du Parlement Européen. Il faudra que la F.E.S.A.S.S. s'engage dans un travail de long terme dans le cadre du plan d'action de l'Union. G.D.S. France apportera tout son soutien et ses compétences à une telle mobilisation.

En matière de bien-être animal, G.D.S. France considère que ce dossier a de multiples dimensions à la fois sociétales, économiques et sanitaires et ses instances vont travailler au cours des prochains mois sur la nouvelle stratégie proposée par l'Union et se coordonner avec les autres organisations professionnelles afin de s'assurer que les orientations suivies répondent aux besoins et attentes des éleveurs.

Au plan international, G.D.S. France a rencontré en 2011 plusieurs délégations professionnelles venues découvrir l'élevage français et son investissement particulier en matière sanitaire. C'est ainsi que nous avons participé à la réception de trois délégations d'éleveurs brésiliens. Très intéressés par notre dispositif et l'action des G.D.S., ils ont témoigné de

leur volonté de développer une méthodologie similaire dans plusieurs régions de leur pays. De même, G.D.S. France a été associé à l'organisation d'un voyage d'étude d'experts de Pologne, État membre qui doit constituer une priorité en matière de coopération. Nous souhaitons pouvoir agir en ce sens en 2012 avec l'appui des G.D.S. intéressés.

Enfin, il convient de souligner que G.D.S. France a également suivi l'activité de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale dont l'action est essentielle pour garantir la sécurité et le progrès sanitaires dans un monde de plus en plus globalisé. C'est ainsi que nous avons une nouvelle fois profité de sa Session Générale pour développer les relations avec les Chefs des Services Vétérinaires de différents États membres et pays tiers avec la volonté de promouvoir la méthodologie collective et partenariale des G.D.S. Il serait nécessaire que la Commission de Politique Sanitaire Internationale réfléchisse aux moyens de renforcer cette action en 2012 en proposant peut-être des actions concrètes de coopération à plusieurs C.V.O.

2012 sera donc une année particulièrement chargée. Il y aura les nombreux projets en gestation ou en discussion au sein des Institutions européennes mais aussi avec les projets propres à notre Fédération Européenne (journées techniques consacrées à la Tuberculose et à la B.V.D., adoption d'un *plan stratégique* et refonte des statuts,...) et à G.D.S. France comme la Conférence sur la Santé Animale dans le Bassin Méditerranéen ou le renforcement des relations et échanges avec les membres français du Parlement européen. Cela nécessitera de poursuivre l'investissement déterminé et conséquent conduit par notre Fédération et les G.D.S. dans ce domaine depuis de nombreuses années. Mais l'ampleur des enjeux exige la mobilisation de tous. Il s'agit de construire l'Europe sanitaire des prochaines décennies.

# DANGERS SANITAIRES DE 2<sup>e</sup> ET 3<sup>e</sup> CATÉGORIES

Le titre de ce chapitre acte, en fait, les conclusions des États Généraux du Sanitaire ; jusqu'à cette année, il était, en effet : La Lutte contre les Maladies non réglementées, alors même qu'il faisait le point sur l'I.B.R. ou le varron, maladies réglementées. De cette réorganisation de la politique sanitaire, l'A.CER.S.A. ne pouvait naturellement pas non plus être absente et une partie de ses travaux a porté sur une réflexion stratégique sur son avenir.

Cette réflexion a été impulsée par ses membres fondateurs, G.D.S. France et la S.N.G.T.V.

Deux axes de travail ont présidé à cette réflexion :

- Le rapprochement avec les instances de la santé végétale ;
- La recherche d'une solution multi-filières qui évite l'éparpillement de la politique sanitaire tout en respectant la pluralité des différentes filières.

Ces travaux ont permis d'affiner un projet pour de nouveaux statuts, et la réflexion se poursuivra sur l'année à venir, au rythme de la traduction réglementaire des conclusions des États Généraux du Sanitaire.

Ce débat est logiquement lié à celui, plus large, de la mise en place de la nouvelle organisation de la politique sanitaire et du rôle respectif des différents intervenants.

Mais il est clair que ces évolutions ne pourront, ni ne devons mettre en cause les fondements mêmes qui ont présidé à la création de l'A.CER.S.A. dans l'accord entre la S.N.G.T.V. et G.D.S. France.

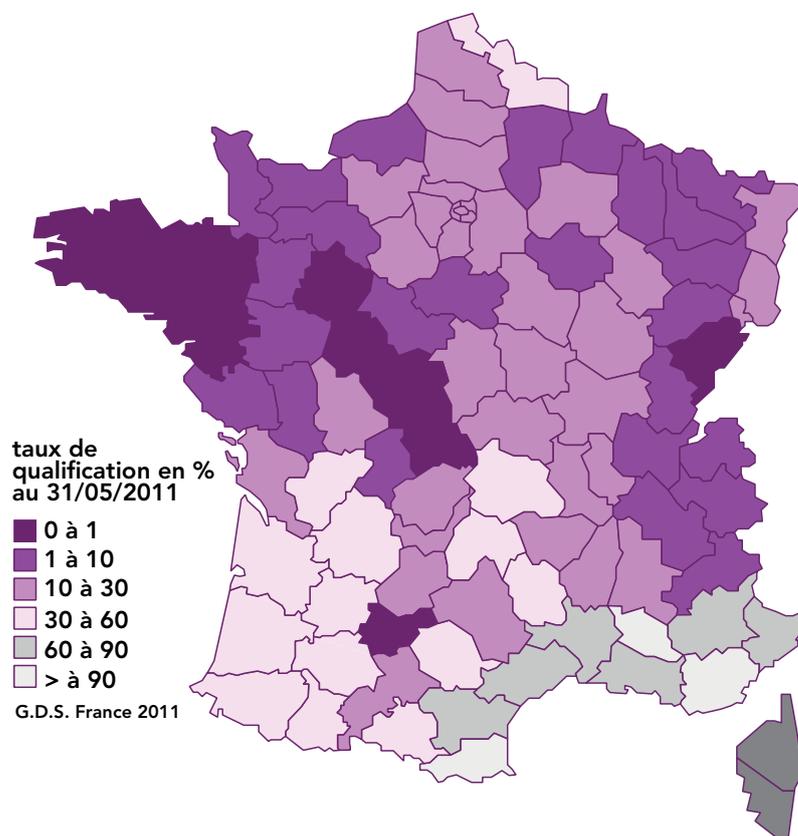
Face à la réduction du nombre des auditeurs mis à disposition par la D.G.A.I., l'A.CER.S.A. a mis en œuvre une politique de recrutement de nouveaux auditeurs au sein de ses membres fondateurs. Cinq nouveaux auditeurs ont ainsi été recrutés et formés, ce qui contribue à maintenir le niveau d'audit indispensable à la qualité de la certification.

Afin de donner à l'A.CER.S.A. les moyens de ses ambitions, il a été décidé en mai 2011 que le mi-temps qui était jusqu'alors assuré solidairement par les membres de l'équipe de G.D.S. France serait confié à Françoise MÉSI, qui a rejoint l'équipe G.D.S. France en mars 2011 pour remplacer Marie-Claude GUERRIER-CHATTELLET. Le binôme nouvellement constitué avec Sophie MEMETEAU a pu ainsi entamer une remise à plat de l'organisation et

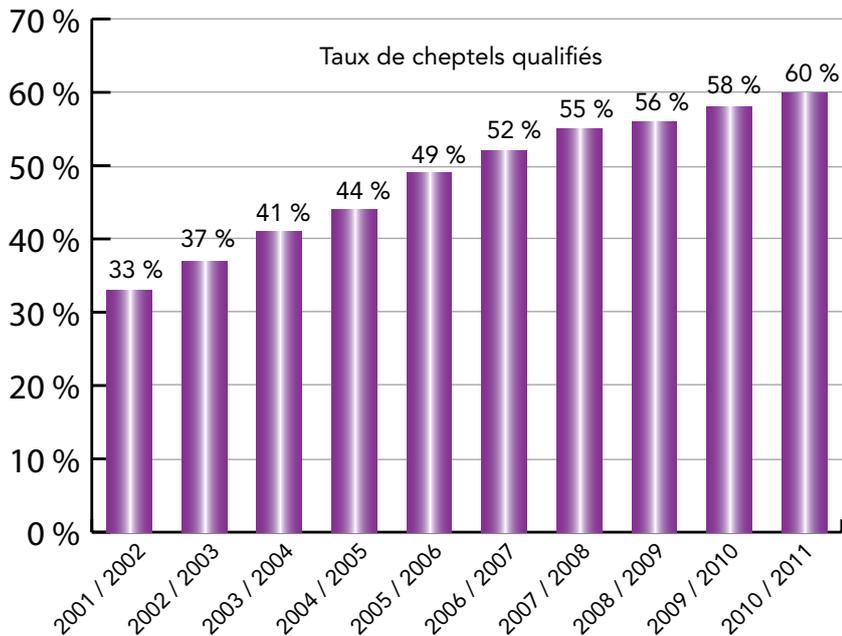
des procédures. Cette réorganisation a déjà permis d'améliorer la qualité du service rendu aux adhérents, et se poursuivra sur l'année à venir, notamment pour faciliter le travail en équipe des différents comités qui garantissent la crédibilité des qualifications.

## I.B.R.

La campagne 2010-2011 se termine sur un taux national de qualification de 60%, en hausse de 2 points par rapport à la campagne



■ Taux de qualification I.B.R. (cheptels) au 31 mai 2011



■ Évolution du taux de qualification I.B.R. (cheptels) de 2002 à 2011

précédente avec 121 643 cheptels qualifiés A et 1 540 qualifiés B. Le recueil des données de fin de campagne a été l'occasion d'amorcer une réflexion sur la méthodologie d'ensemble.

Un groupe de travail a été constitué suite à la Commission de Politique Sanitaire Collective du 30 août 2011, afin d'examiner la faisabilité d'une totale automatisation du recueil des données à partir des informations contenues dans S.I.G.A.I. L'objectif en est d'une part de permettre au réseau G.D.S. de s'affranchir des quelque six mois/E.T.P. que représentent le recueil et la consolidation des données, et d'autre part de disposer d'un tableau de bord hebdomadaire de suivi de campagne qui puisse constituer un réel outil complémentaire d'aide à la décision pour les équipes techniques des G.D.S.

De nouveaux kits d'analyse sérologique ELISA ont été mis en œuvre sur la campagne de prophylaxie 2010-2011. Le virus de l'I.B.R., comme le virus de la varicelle, est un virus qui peut rester dormant pendant de longues années avant de se réactiver, notamment si l'animal est soumis à un stress.

Chez l'homme, le réveil de l'infection peut prendre la forme d'un zona, qui peut apparaître jusqu'à plusieurs dizaines d'années après l'infection initiale. Le même phénomène de latence a également été observé chez les bovins.

L'accélération de notre programme d'assainissement I.B.R. implique donc d'abaisser le seuil de sensibilité pour trouver ces animaux infectés à bas bruit, chez lesquels l'infection peut se réveiller à tout moment. C'est la raison pour laquelle, dans des cheptels qualifiés, la campagne a permis de dépister des animaux infectés qui ont ainsi pu être éliminés. Toutefois, la grande quantité d'animaux ainsi dépistés amène à se poser la question d'une éventuelle légère dérive de la spécificité, qui amènerait à détecter à tort comme infectés certains animaux en réalité sains.

Un groupe de travail A.CER.S.A. a été constitué à l'issue de la campagne afin de démêler dans les résultats obtenus ce qui relève de l'amélioration voulue de la sensibilité et ce qui pourrait relever d'une dégradation de la spécificité. Les conclusions de ces travaux ont été mises en œuvre pour

la campagne 2011-2012. Elles se résument en trois points :

- La mise en place de procédures de réactovigilance, permettant de suivre en temps réel sur le terrain les performances des kits de diagnostic ;
- La rédaction de conseils afin d'optimiser la gestion des cas positifs isolés par les Schémas Territoriaux de Certification (S.T.C.) ;
- La constitution d'une base de données d'enregistrement des cas de séropositivité dans les cheptels qualifiés, afin de disposer à terme des informations épidémiologiques qui permettront de faire évoluer ces règles de gestion tout en maintenant la qualité de la certification.

Ce groupe de travail a été l'occasion de réaffirmer le rôle indispensable du Laboratoire National de Référence de l'A.N.S.E.S. – Sophia Antipolis. Face à des enjeux lourds et parfois contradictoires, le maintien d'une politique de qualité impose la présence d'un laboratoire indépendant aux compétences reconnues. G.D.S. France a renouvelé à cette occasion sa confiance dans la capacité de l'A.N.S.E.S. à répondre à ces missions de référence : animation du réseau des laboratoires d'analyse départementaux, travaux de recherche, contrôle des réactifs.

Des démarches ont été entreprises pour faire reconnaître au niveau européen le programme français de certification I.B.R. Un premier rendez-vous avec le Responsable du secteur *Commerce et Zootechnie* de la D.G. SANCO au sujet de la demande de reconnaissance par l'Union européenne du plan de lutte national contre l'I.B.R. et de la qualification A – Cheptel indemne en I.B.R. a été tenu au printemps 2011. Ce rendez-vous a permis de recevoir un satisfecit global de la part du Responsable du secteur *Commerce et Zootechnie* sur notre programme, et d'identifier les quelques points de discordance, et des scénarios possibles pour les résoudre. Ces scénarios, au nombre de trois,

ont été présentés au cours de la Commission de Politique Sanitaire Collective du 30 août 2011 :

- Scénario 1 : Reconnaissance du plan de lutte et du statut de cheptel indemne (la France ferait partie de l'annexe I de la Décision 2004/558/CE)
- Scénario 2 : Reconnaissance du plan de lutte, du statut de cheptel indemne, et de zones indemnes (la France ferait partie de l'annexe I et certains départements de l'annexe II de la Décision 2004/558/CE)
- Scénario 3 : L'objectif de reconnaissance européenne est laissé de côté pour le moment, pour se concentrer sur des objectifs purement nationaux.

A l'issue de la Commission, a émergé un consensus possible sur la base d'un scénario 1 aménagé qui permettrait de conserver les allègements de prophylaxie aujourd'hui consentis aux *Zones Épidémiologiquement Favorables* (Z.E.F.). C'est sur la base de ce scénario que vont se poursuivre en 2012 les échanges avec la D.G.A.I. d'une part et la D.G. SANCO d'autre part.

La Commission a également été l'occasion d'une présentation de FranceAgrimer qui a permis de mesurer le poids économique actuel de la qualification I.B.R. dans la valorisation de nos échanges commerciaux, qui se traduit par une demande croissante de bovins garantis. La reconnaissance de notre système de qualification au niveau européen constitue un atout concurrentiel certain, notamment dans la conquête de nouveaux marchés, qui n'ont pas de tradition commerciale avec la France, et pour lesquels la garantie européenne est un gage important.

Cette demande croissante, et le léger durcissement attendu dans l'obtention de la qualification, du fait de la mise en conformité européenne de notre programme de lutte, constituent deux excel-

lentes motivations pour inciter les éleveurs qui pourraient prétendre à la qualification mais n'en ont pas encore fait la démarche, à s'engager dès que possible dans l'acquisition de cette qualification.

## VARRON

Suite à la parution d'un nouvel arrêté concernant l'hypodermose bovine en 2009, le cahier des charges et les procédures nationales avaient été mises à jour. En 2010, les S.T.C. ont pu mettre à jour leurs procédures locales.

Le 5 décembre 2011 et le 7 février 2012, Sophie MEMENTEAU de l'A.CER.S.A. a formé une trentaine de personnes des G.D.S. au cahier des charges Varron. A ce jour, seuls deux départements n'ont pas encore un S.T.C. habilité : le Nord et le Pas-de Calais.

Sur le plan technique, une prévalence inférieure à 5 % sur l'ensemble des régions a été mise en évidence par les bilans des contrôles réalisés par les G.D.S. Un grand nombre de régions pourraient prétendre au statut « zone indemne ». Le groupe de travail du 10 mai 2010 avait conclu que la qualification nationale de « zone assainie » est la plus adaptée.

Comme en 2009, aucun foyer n'a été mis en évidence sur le territoire national en 2011. Deux foyers avaient été détectés en 2010.

Ce résultat a été possible grâce aux nombreux efforts, en particuliers en zone frontalière, qui protège le territoire national de l'absence de mesures d'assainissement des pays voisins. Le coût est beaucoup plus élevé dans les zones frontalières. L'effort de mutualisation des G.D.S., les contributions de l'Etat et du Syndicat Général des Cuirs et Peaux restent indispensables au maintien du statut de « zone assainie » de la France métropolitaine.

## B.V.D

L'homologation du cahier des charges techniques en matière de diarrhée virale bovine a été publiée au Journal Officiel le 27 août 2011. Ce cahier des charges définit les conditions d'attribution de la garantie « B.V.D. : bovin non I.P.I. » Cette garantie peut être attribuée soit sur la base de critères directs résultant des résultats des analyses effectuées sur le sang, le lait ou le tissu cutané, soit de critères indirects comme l'ascendance ou la descendance, ou à partir de contrôle du cheptel d'appartenance. L'attribution de la garantie sera matérialisée sur l'A.S.D.A.

Sa mise en œuvre nécessite donc :

- la validation des méthodes et kits de diagnostic qui serviront à la réalisation des analyses, afin de vérifier l'adéquation des performances de ces kits aux critères définis par le cahier des charges, correspondant à un risque maximal d'erreur par excès de 1 bovin pour 5 000 ; ce travail passe par la désignation d'un laboratoire référent ;
- l'évolution de S.I.G.A.I. pour permettre l'enregistrement et le suivi des critères, et la traçabilité de la garantie sur l'A.S.D.A. ;
- la définition des critères d'habilitation des Schémas Territoriaux de Certification (S.T.C.) leur permettant de délivrer la garantie

Ces trois chantiers ont été commencés en 2011 et les travaux se poursuivront sur 2012 pour une mise à disposition par l'A.CER.S.A. de la garantie « B.V.D. : bovin non I.P.I. » fin 2012.

Les premiers résultats de l'enquête nationale B.V.D. de novembre 2011 indiquent (sur la base de 44 réponses) que 75% des G.D.S. délivrent déjà des attestations de bovins non I.P.I. basées sur le Code des Échanges établi en 2004 par le réseau des G.D.S. En ce qui concerne les G.D.S. qui à ce jour ne délivrent pas de telles attestations, la moitié pense le faire à l'occasion de la mise à disposition par l'A.CER.S.A. de la garantie « B.V.D. : bovin

non I.P.I. », un quart ne pense pas changer d'orientation, et le dernier quart attend de voir l'importance que prendra cette garantie dans les échanges commerciaux.

Le cahier des charges A.CER.S.A « B.V.D. : bovin non I.P.I. », prévoit que les analyses puissent être réalisées à partir d'un prélèvement de sang ou de lait, ou d'un prélèvement auriculaire. Le prélèvement auriculaire constitue un nouveau mode de prélèvement en France. Déjà utilisé à large échelle en Suisse et en Allemagne, ce prélèvement présente l'avantage de pouvoir être réalisé par l'éleveur à l'occasion du bouclage du veau. Une boucle d'identification spéciale inclut un trocart qui conserve le morceau de peau et de cartilage découpé lors de la pose de la boucle. Le trocart et son prélèvement sont ensuite envoyés au laboratoire pour analyse. En prévision de l'homologation du cahier des charges, une étude à grande échelle a été initiée par G.D.S. France début 2011. Le recueil des données de terrain se terminera en février 2012 et l'analyse des résultats se fera sur le 2<sup>e</sup> trimestre 2012.

Cette étude à large échelle poursuit les objectifs suivants :

- établir les critères techniques de validation des kits d'analyse, et réaliser une première évaluation de la performance des kits actuellement disponibles ;
- recueillir une quantité importante des matériaux de référence qui sont indispensables pour mettre en œuvre le programme d'assurance qualité des analyses de laboratoire ;
- évaluer dans notre contexte la faisabilité terrain de ce nouveau dispositif : acte de prélèvement, délai postaux, matériel de prélèvement, les différents coûts et la faisabilité pour les laboratoires (logistique, chaîne d'analyse, restitution des résultats, ...)
- participer à la demande d'agrément de la boucle d'identification préleveuse.

A la suite des États Généraux du



■ Notice de pose de la boucle de prélèvement Allflex utilisée dans l'expérimentation

Sanitaire, les textes d'application de l'Ordonnance 2011-862 du 22 juillet 2007 vont conduire à catégoriser les dangers sanitaires. Nos organisations d'éleveurs seront amenées à conduire par délégation de l'Etat des actions de surveillance, prévention ou lutte contre des dangers sanitaires d'intérêt collectif, notamment en ce qui concerne les maladies de deuxième catégorie, dont la B.V.D. fera très certainement partie. La mise en œuvre de l'expérimentation a été l'occasion d'apprécier les enjeux liés à l'organisation de l'activité de référence indispensable à la bonne conduite des analyses en laboratoire. Cette activité de référence, jusqu'à présent, était précisément définie par les articles R 202-2 à R 202-7 du Code Rural, et dévolue à l'A.N.S.E.S.. Si la situation restera inchangée en ce qui concerne les maladies de première catégorie, il conviendra pour les maladies de deuxième catégorie de définir ses enjeux et son cadre d'exercice, dans un environnement financier contraint. Des réflexions ont commencé à être menées dans ce sens. Le paragraphe 5.1.1. du cahier des charges « B.V.D. : bovin non I.P.I. » définit le Laboratoire référent comme suit : « *On entend par Laboratoire référent pour la B.V.D. (L.R.-B.V.D.), le laboratoire retenu par l'A.CER.S.A. en vue de remplir dans le domaine de la B.V.D., les missions décrites dans la réglementation relative aux laboratoires nationaux de référence* ». C'est donc à l'A.CER.S.A. de nommer le laboratoire qui assurera la mission de référence pour la B.V.D.

Un groupe de travail a été récem-

ment constitué dans le cadre de l'A.CER.S.A. pour ce faire, et les conclusions de ce groupe contribueront sans aucun doute à inspirer les décisions qui pourront être prises par la suite pour les autres maladies qui ne feront pas partie de la première catégorie.

## PARATUBERCULOSE

2011 a permis de relancer le débat sur cette maladie dont l'impact économique est lourd au niveau de nos cheptels. Des actions de lutte ont été mises en place depuis de nombreuses années mais la situation n'a pas été significativement améliorée. Le rapport de l'A.F.S.S.A. consacré à la paratuberculose des ruminants publié en mars 2009 a mis en évidence un défaut de connaissances, en particulier dans les domaines de l'épidémiologie, des outils de diagnostic et des moyens de lutte.

Début avril 2011, s'est tenue à Niort, sous l'impulsion de l'équipe A.N.S.E.S. soutenue par l'A.CER.S.A., une réunion de coordination nationale qui s'est donné pour principaux objectifs :

- de faire un point régulier sur l'avancée des travaux,
- de hiérarchiser les besoins, éviter les redondances,
- d'optimiser et partager les ressources,
- de diffuser l'information.

Suite à cette journée, G.D.S. France et l'A.CER.S.A. ont exprimé le souhait que l'Anses – Laboratoire de Niort développe une activité de référence sur cette pathologie. Des travaux ont par la suite été initiés par l'Anses Niort au niveau national tant au niveau des méthodes de diagnostic que du recueil du matériel de référence indispensable à la mise au point des méthodes, avec le concours du réseau des G.D.S.

Par ailleurs, les G.D.S. du Grand Ouest ont terminé en 2011 des travaux de recherche initiés en 2008 qui visaient à explorer de nouvelles pistes de diagnostic au

niveau du troupeau, de manière à permettre d'affiner les méthodes d'assainissement qui sont actuellement proposées. L'ampleur de ces travaux, et leur intérêt au niveau national, a justifié la récente implication de G.D.S. France dans ce dossier, notamment dans un but de coordination des efforts.

Les conclusions des travaux entrepris d'une part dans le cadre de la coordination nationale sous l'impulsion de l'équipe A.N.S.E.S. de Niort soutenue par l'A.CER.S.A. et d'autre part par les G.D.S. du Grand Ouest, nous permettront à l'issue de la prochaine journée de coordination nationale en mars 2012 de décider s'il convient ou non, au vu des avancées qui se seront fait jour, d'activer en 2012 un groupe de travail chargé de réexaminer l'opportunité d'une politique sanitaire collective.

Par ailleurs, Les travaux de recherche concernant la paratuberculose ont reçu une nouvelle impulsion en 2011 avec la préparation et le dépôt d'une demande de financement auprès de l'Agence Nationale de la Recherche (A.N.R.) pour le projet PARADIGM, auquel est associé G.D.S. France - voir la section de ce rapport concernant la Génétique.

## BESNOITIOSE

La Besnoitiose est une maladie parasitaire transmise par les mouches piqueuses qui s'étend progressivement vers le nord. Huit régions sont aujourd'hui concernées, soit en tant que zones de présence endémique ou de zones.

Le groupe de travail constitué à la demande de la Commission Bovine s'est réuni pour la première fois en avril 2011. Les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année, et les conclusions ont été présentées en Commission Bovine le 16 novembre. Dans le cadre de ces travaux, une plaquette d'information à destination des éleveurs a été rédigée par le groupe et mise à disposition de l'ensemble des G.D.S.

8 régions sont actuellement concernées par la besnoitiose, en

tant que zones où la maladie sévit à l'état endémique, ou de zone d'émergence (ou de ré-émergence). Trois objectifs de travail ont été définis, et approuvés par le Conseil d'Administration :

- 1/ coordonner l'amélioration des outils de diagnostic dont les performances actuelles ne permettent pas de mettre en œuvre de plan de maîtrise à large échelle ;
- 2/ monter un observatoire de recueil et de traitement des données épidémiologiques avec pour objectif principal de préciser l'impact économique de cette émergence, sur les bases :
  - d'un recueil coordonné des informations,
  - d'une charte claire quant à la confidentialité à assurer aux données ainsi recueillies,
  - de recommandations à destination des G.D.S. confrontés à la découverte d'un nouveau cas positif ;
- 3/ coordonner des études visant à mettre au point des plans de maîtrise économiquement fondés.

Ce travail est confié à une équipe opérationnelle, qui constitue une première expérience pour G.D.S. France et le réseau des G.D.S. d'une nouvelle forme de mise en commun des compétences nécessaires au sein d'une équipe projet dédiée à la réalisation de ces objectifs.

L'équipe opérationnelle se compose :

- D'un premier cercle qui rassemble des personnes disposant des compétences suivantes, identifiées

comme nécessaires pour ce projet :

- Conception, mise en place et suivi de protocoles terrain
- Mise au point de kits de diagnostic
- Mise en œuvre et suivi de projets informatiques
- Analyse coûts / bénéfices
- Épidémiologie
- Communication

Le temps passé sur le projet par les personnes du 1<sup>er</sup> cercle mises à disposition par les G.D.S. / F.R.G.D.S. sera rémunéré par G.D.S. France sur la base du taux d'indemnité journalière des professionnels ; les frais de déplacement seront également pris en charge par G.D.S. France.

- D'un deuxième cercle qui constitue la courroie de transmission amont et aval entre le 1<sup>er</sup> cercle et l'ensemble des G.D.S. Le 2<sup>e</sup> cercle rassemble une personne par G.D.S. régionale, sélectionnée
  - par elle, suite à un appel à candidature auprès de l'ensemble des G.D.S. de la région.

Le travail de partage d'information lié à la participation au 2<sup>e</sup> cercle ne donne pas lieu à indemnité journalière.

L'animation de l'ensemble de l'équipe opérationnelle est assurée par G.D.S. France.

Au-delà des résultats concrets qui seront obtenus sur le dossier Besnoitiose proprement dit, un bilan sera effectué en fin d'année sur cette nouvelle modalité de travail en réseau.



# PLATEFORME SANITAIRE DES G.D.S.

2011 aura été l'année de la mise en chantier de la Plateforme Sanitaire des G.D.S. (à ne pas confondre avec la Plateforme d'Epidémiologie de la D.G.A.I.) : il s'agit là, sans conteste, d'un élément structurant, non seulement pour notre réseau, mais pour la gestion sanitaire des dangers de 2<sup>e</sup>, voire de 3<sup>e</sup> catégorie. Par ailleurs, l'action de G.D.S. France dans le domaine de la sécurité sanitaire aura également porté sur le suivi de la Charte des Bonnes Pratiques en Elevage, le bien-être animal et l'équarrissage.

## SE DOTER D'UN OUTIL DE COLLECTE SANITAIRE NATIONAL ET HARMONISÉ

Par courrier en date du 5 Avril 2011, et comme elle l'avait annoncée à l'Assemblée Générale de G.D.S. France, la Directrice Générale de l'Alimentation, Madame Pascale BRIAND avait confirmé son accord sur la mise en place des échanges de données entre la base S.I.G.AL. et la future « plateforme Informatique Sanitaire » telle que définie par la Commission S.I.S. et validée par le Conseil d'administration de G.D.S. France. La Directrice Générale de l'Alimentation avait confirmé sa volonté d'encadrer ces échanges par une convention spécifique entre la D.G.A.I. et G.D.S. France, précisant entre autre la finalité du dispositif, les questions de propriétés des données, et les usages autorisés et interdits.

Conformément à l'esprit de ce courrier, et dans les règles réglementaires de fournitures des données explicitées dans l'arrêté S.I.G.AL. du 24 Mai 2007 modifiant l'arrêté du 7 Novembre 2011 et son article 3 « *les destinataires de ces informations sont, dans la limite des droits liés à leurs attributions réglementaires respectives : les organismes à vocation sanitaire (groupements départementaux de défense sanitaire et leur fédération nationale) dans le cadre des missions qui leur*

*sont déléguées par l'Etat ainsi que pour les besoins des actions conduites à leur initiative dans le domaine de la santé des animaux de rente* », les services de l'État, en collaboration avec G.D.S. France, ont défini un premier lot de données d'identification des exploitations et détenteurs d'animaux de rente, des bovins et de leurs mouvements sur le principe des échanges B.D.N.I.-S.P.I.E. Il aura fallu six mois de travail pour constituer la plateforme technique d'accueil et définir les modalités d'échanges (techniques et formaliser le format des données), pour que ces échanges soient désormais opérationnels dans les faits. Depuis le 27 Janvier 2011, G.D.S. France abrite une copie miroir de la B.D.N.I.

Ce premier flux de données constitue un socle primaire d'informations qui permettra d'y greffer les données sanitaires en provenance de la base de données S.I.G.AL. (données pour lesquelles G.D.S. France et les Groupements de Défense Sanitaire Départementaux disposent des droits de lecture au sein de S.I.G.AL. dans le cadre de ses missions déléguées et de ses propres plans de lutte). Outre la construction d'une véritable base de données sanitaire nationale dévolue au réseau des G.D.S., de nombreux travaux sur la 2<sup>e</sup> phase de ce projet ont d'ores et déjà débuté :

- Étude de l'alimentation des

bases locales en données d'identification en provenance de la plateforme nationale (Objectif d'une mise en œuvre fonctionnelle à la fin du premier semestre 2012)

- Étude de l'intégration de l'exhaustivité des données en provenance de S.I.G.AL. nécessaire à l'activité technique des G.D.S. locaux dans une plateforme nationale, incluant la remontée d'informations vers S.I.G.AL.

- Étude de la mise en place de tableaux de bord décisionnels sur différentes thématiques sanitaires, associés avec une représentation cartographique

- La Commission S.I.S. , sous l'impulsion de son Président, Daniel DELENTAIGNE, constitue un lieu d'échanges et de travail important dans les définitions des axes de travail, dans l'expression des besoins et la validation des modalités techniques de mise en œuvre.

## GESTION DES A.S.D.A.

L'attestation Sanitaire à délivrance Anticipée (A.S.D.A.) constitue l'un des éléments majeurs de la traçabilité sanitaire pour l'éleveur mais aussi pour toute la filière, depuis notamment l'apparition de son nouveau format (2007) mais aussi par l'intégration de l'Information de la Chaîne Alimentaire (2009). Depuis 2006, date à laquelle l'Administration a délégué l'impression de ce document aux G.D.S., la commande des docu-

## QUE REPRÉSENTE L'IMPRESSION DES A.S.D.A. AU NIVEAU NATIONAL ?

En 2010, 9 055 334 A.S.D.A. Vertes ont été éditées et imprimées dont

- 1 342 825 A.S.D.A. Vertes sont des introductions soit globalement 14,82 %

- 7 048 859 A.S.D.A. Vertes sont des Naissances soit 77,84 %

- 48,35 % des A.S.D.A. Vertes sont déléguées (4 378 737 A.S.D.A. Vertes), pourcentage qui monte à 55,92 % pour les A.S.D.A. de

Naissance (3 942 125 A.S.D.A. Vertes de Naissance Délégées)

**La délégation des A.S.D.A. vers des tiers imprimeurs concerne à 90% les A.S.D.A. de naissance**

- 1 661 494 A.S.D.A. Jaunes ont été éditées et imprimées en 2010 et 40,16 % de ces A.S.D.A. ont été déléguées (667 009 A.S.D.A. Jaunes)

- 36 968 LPS ont été imprimés en 2010.

ments vierges, et des DAP, passe par une procédure nationale et la mise en conformité des potentiels imprimeurs avec un cahier des charges national strict. Si depuis 2007, ce sont les A.S.D.A. Vertes et Jaunes qui ont fait l'objet des évolutions de format, ce n'est qu'en 2011 que le Laisser Passer Sanitaire a vu son format évoluer (passant de l'ancienne planche de 5 documents au nouveau format avec la planche de 4 documents) permettant enfin d'envisager sereinement l'évolution des impressions au fur et à mesure que l'ancien papier est écoulé localement. Cette centralisation des commandes des 3 documents offre l'opportunité de négocier les tarifs avec les imprimeurs, dont un seuil est retenu sur avis du Conseil d'administration de G.D.S. France pour une période de 2 ans. Pour la campagne 2010/2012 c'est la société DATAFORMS qui a remporté l'appel d'offres pour un volume de fabrication de 3,5 millions de planches d'A.S.D.A. Vertes ou Jaunes par an au prix de 39,70 Euros HT les mille en 2010/2011 et 38,90 Euros HT les mille en 2011/2012. La commande s'effectue sur la boutique en ligne de l'extranet du Réseau des G.D.S. et les livraisons sont effectuées

3 fois par an, en Février, Juillet et Octobre, le prix du transport étant inclus dans la négociation.

### IDENTIFICATION

#### Apiculture

La délégation de la saisie des déclarations de ruchers pour 2011 s'est réalisée à partir du module TeleRuchers. Les apiculteurs peuvent se télédéclarer seuls sur TeleRuchers ou demander au G.D.S. de réaliser la saisie de la déclaration. En 2010, 20 000 déclarations d'apiculteurs ont

été réalisées. Au 30 janvier 2012, 29 556 déclarations ont été saisies pour l'année 2011. Il reste encore quelques déclarations 2011 à saisir par les G.D.S.. 50 % des apiculteurs ont déclaré leurs ruchers en 2011 si nous estimons à 60 000 le nombre d'apiculteurs en France. C'est une progression qui revient à tous les G.D.S. qui ont effectué 90 % des saisies de déclarations. Au 30 janvier 2012, 4 225 déclarations dont 2 948 par les G.D.S. ont été saisies pour l'année 2012. Un avenant à la convention signée avec l'Etat a prolongé celle-ci jusqu'au 11 avril 2011 soit une durée de 14 mois et a porté l'enveloppe budgétaire consacrée à la délégation de la saisie des déclarations de 50 000 € à 250 000 €. Actuellement, nous restons en attente de la proposition de convention qui couvrirait la période du 11 avril 2011 au 11 avril 2012. Ces conventions incluraient les solutions aux freins et aux besoins des G.D.S. par rapport à la saisie des déclarations (définition d'une date de clôture des saisies et d'une date de réception des codes d'activation, convention financière prenant en compte l'assistance technique des déclarations saisies par les apiculteurs, liaison S.I.G.A.I.-TeleRuchers, modifications des récépissés, saisies par lot pour les G.D.S., codes commune et postal à jour, possibilité de création des NUMAGRIT pour les G.D.S., extractions des





données d'identification par les G.D.S. pour relances et actions sanitaires).

La saisie des ruchers dans S.I.G.AL. représente, pour les G.D.S, un investissement, notamment humain, important et la convention signée avec l'État ne couvre que partiellement les coûts de cet investissement. Il est clair que les apiculteurs devraient contribuer également au financement de ces déclarations, mais les spécificités d'organisation de cette production rend difficile une telle évolution. Celle-ci ne pourra se réaliser que dans le cadre de la nouvelle organisation de la politique sanitaire française. Au risque sinon que les G.D.S. ne cessent de remplir cette mission...

### Camélidés

Alors même qu'ils sont sensibles aux mêmes dangers sanitaires que les ruminants, il n'existe actuellement, pour les petits camélidés, aucune obligation communautaire d'identification, et les notifications de mouvements et les prophylaxies ne sont soumises à aucune obligation réglementaire. Or, l'expérience prouve que la gestion d'un registre d'identification est un prérequis pour améliorer la lutte sanitaire ; il en va naturellement de même pour les petits camélidés. C'est cette évidence et la nécessité de lutter collectivement contre les dangers sanitaires qui menacent ces espèces qui ont conduit Syndicat National des Eleveurs de Lamas et d'Alpagas (S.N.E.L.A.) à se rapprocher de G.D.S. France, d'une part pour

disposer de notre expérience dans la lutte sanitaire organisée et collective, et d'autre part, pour relancer le processus d'identification.

En effet, il existait depuis 1997 un registre des petits camélidés géré, à la demande des organisations professionnelles concernées par la Bergerie Nationale de Rambouillet. Celle-ci souhaitait mettre fin à sa gestion à partir de mars 2012 (alors que la convention lui déléguant cette tâche avait été signée pour cinq ans), la D.G.A.L. a donné son accord en 2011 pour que G.D.S. France reprenne ce fichier à compter de la date de fin de gestion par la Bergerie. Dans cette perspective, la Fédération Nationale a travaillé pour mettre en place un site de télédéclaration et l'impression d'un passeport pour chaque camélidé. L'identification des animaux se ferait soit par la pose d'une puce électronique sous cutanée par un vétérinaire soit par une boucle bouton électronique posée par l'éleveur.

Cependant, la mise en place d'une obligation d'identification et d'un registre officiel suppose le recours à la loi ; dans cet esprit, un projet de loi devrait être élaboré par les professionnels de la filière pour faire évoluer la réglementation concernant l'obligation d'identification des propriétaires et des petits camélidés. Ce texte pourrait associer les filières des grands camélidés, des animaux des parcs zoologiques et des cirques.

Toutefois, il semblerait que, malgré l'accord donné par la Direction Générale de l'Alimentation, les Services du Ministère aurait fait le choix de confier aux E.D.E. l'identification des petits camélidés. G.D.S. France suivra avec grande attention et en liaison étroite avec le S.N.E.L.A. l'évolution de ce dossier.

### Identification électronique

L'identification électronique est facultative pour les bovins en France. La Commission européenne étudie actuellement une proposition de modification du règlement (CE) n°1760/2000 concernant l'identification électronique des bovins. Les objectifs généraux :

- Promouvoir la compétitivité du secteur
- Réduire les charges administratives et simplifier les procédures liées aux passeports des animaux et aux registres des exploitations
- Contribuer à l'amélioration de la santé animale et de la santé publique grâce à un système plus rapide et plus précis de traçabilité des bovins.

Une analyse d'impact a été présentée à la Commission Européenne le 26 octobre 2011. G.D.S. France était présent au sein de la délégation de la F.E.S.A.S.S. (France, Belgique, Allemagne) et différentes options stratégiques ont été discutées.

Pour les ovins, l'identification électronique est devenue obligatoire. Tous les ovins nés après le 1<sup>er</sup> juillet 2010, agneaux de boucherie et reproducteurs, doivent être bouclés à l'aide d'un repère électronique, dans un délai de 7 jours à partir de leur naissance et avant leur départ de l'exploitation de naissance. Pour les animaux nés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les détenteurs les identifient électroniquement avant le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Tous les caprins destinés à la reproduction nés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2010 doivent être bouclés à l'aide d'un repère électronique dans un délai de 6 mois à partir de leur naissance et avant leur départ de l'exploitation de naissance. Comme les ovins, les caprins doivent toujours porter 2 repères (boucle conventionnelle + boucle électronique).

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, les notifications des mouvements (entrées et sorties) d'ovins et de

caprins seront obligatoires. Selon la D.G.A.I., les objectifs de notifications des mouvements sont croissants et répartis selon un échéancier : du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013, le taux de numéros notifiés devrait être de 80%, du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 de 90 % et à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2014 de 95%.

### DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS DE CIRCULATION

Le projet sur la dématérialisation des documents d'accompagnements des ruminants a été initié par la D.G.A.I. au cours de l'année 2009 sur les bovins. Les travaux préalables réalisés par l'Institut de l'Élevage en 2010 avaient pour but de décrire la situation actuelle de l'utilisation de ces documents dans la filière bovine et d'apporter des éléments de réflexions sur les problématiques liées au projet. Les travaux préparatoires de l'Institut ont continué en 2011 avec l'étude des dispositifs d'identification et de traçabilité mis en place dans plusieurs pays de l'U.E. (Allemagne, Belgique, Danemark et Pays-Bas), afin de mettre en évidence la place de la dématérialisation dans ces dispositifs et la manière de gérer les problématiques rencontrées par ces pays. D'autre part, une réunion de présentation officielle du projet par la D.G.A.I. a eu lieu le 21 septembre 2011 avec l'ensemble des acteurs des filières d'élevages (A.P.C.A., F.N.B., F.N.P.L., G.D.S. France) qui constitue le comité de pilotage de ce projet.

La D.G.A.I. a proposé à l'ensemble des acteurs de participer à la définition et à la réalisation des travaux à mener en 2012 afin de pouvoir se positionner définitivement sur la mise en œuvre d'un système dématérialisé à la fin de l'année 2012.

Si, sur le principe, tous les acteurs sont favorables à la dématérialisation, une certaine prudence est de mise quant à son impact finan-

cier, la Profession n'ayant que trop connu de ces réformes dont l'objectif était la simplification et l'économie et qui se traduisaient par des surcoûts pour les éleveurs.

Pour sa part, G.D.S. France qui a été le premier, dans son rapport d'orientation de 2004, à souhaiter une simplification, reste extrêmement prudent quant aux conséquences d'une dématérialisation de tous les documents d'accompagnement sur le plan de la sécurité sanitaire et sur l'acceptabilité par les éleveurs de la suppression des documents papier aujourd'hui. Il considère que, si la suppression du passeport est dès maintenant possible, le maintien d'un document sanitaire papier s'impose à moyen terme. Il se pose aussi la question de savoir comment nos pays partenaires commercialement perçoivent le concept de la dématérialisation (ex : Italie, Espagne).

Le Comité de pilotage s'est réuni le 26 janvier 2012 ; il a chargé l'Institut d'un travail d'identification de projets pilotes et a décidé de trois groupes thématiques, auxquels G.D.S. France participera : Gouvernance/volet financier, réglementation, systèmes d'information. Une évolution des coûts d'une gestion papier pourra être réalisée par G.D.S. France pour les A.S.D.A. et par l'A.P.C.A. pour les passeports afin de les présenter au COPIL du 10 mai 2012. La méthode serait de présenter une approche selon la typologie d'élevage avec des exemples extrêmes.

### CHARTRE DES BONNES PRATIQUES



La version 2012 de la charte des bonnes pratiques d'élevage est la quatrième. Lancée en 1999, revue en 2003 et 2007, rassemblant aujourd'hui 110 000 éle-

veurs, producteurs de lait et de viande, la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage fait peau neuve. Elle modernise son look (nouveau logo et site internet), mais surtout elle évolue avec une nouvelle version plus adaptée au métier d'éleveur et aux attentes citoyennes d'aujourd'hui.

Cette nouvelle version intègre les exigences toujours accrues autour de la sécurité sanitaire des produits, la sécurité des personnes travaillant sur l'exploitation et prend en compte la montée en puissance des questions environnementales. Les premiers audits d'élevages avec la version 2012 pourraient avoir lieu en avril 2012.

### BIEN-ÊTRE

Le bien-être est une thématique d'actualité au niveau européen. Les éleveurs doivent se soumettre à de nouvelles contraintes liées à la notion très générale du respect du bien-être animal. Les filières avicoles sont concernées avec la diminution des densités de volailles en bâtiment et le passage des poules pondeuses en cage collective. La Commission Européenne a publié un rapport de recommandations pour caractériser les situations où les gros ruminants ne doivent pas être transportés. Les Pôles d'Expérimentation et de Progrès (P.E.P.) Rhône-Alpes étudient les notes d'état de forme des bovins afin de permettre de qualifier et quantifier les bonnes ou les mauvaises conditions d'élevages. Le bien-être est aussi un des engagements de la Charte des bonnes pratiques d'élevage pour éviter le stress et les blessures des animaux. L'éleveur assure à ses animaux de bonnes conditions de vie, que ce soit dans ses bâtiments ou à l'extérieur, au pâturage.

### INFORMATIONS DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE (I.C.A.)

La démarche de renseignement des I.C.A. sur les A.S.D.A. est obli-

gatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Nous sommes toujours en attente de l'arrêté multi-espèces officialisant les dispositifs. Il est encore en cours de rédaction.

## ÉQUARRISSAGE

Le groupe ATEMAX souhaite arrêter les autopsies à l'équarrissage, alors que leur utilité n'est plus à souligner. Cette société a rencontré à plusieurs reprises G.D.S. France pour élaborer une convention qui contractualiserait la réalisation d'autopsies d'équarrissage au profit des G.D.S. Elles seraient

réalisées, par des vétérinaires mandatés par les G.D.S., dans les centres de collecte intermédiaire autorisés (Clécy 14, Javené 35, Morlay 55, Le Grez 72 et St Aubin le Cauf 76) et dans toutes les usines ATEMAX (Viriat 01, Vénérolles 02, Le Passage 47 et St Langis 61).

Interlocuteur unique d'ATEMAX, G.D.S. France s'engagerait à réunir la profession vétérinaire pour contenir l'évolution du prix des actes. La convention décrit les procédures et les modalités pratiques pour réaliser une autopsie d'une durée de 15 minutes dans des conditions satisfaisantes.

Chaque autopsie fera l'objet d'une rémunération de 18 € H.T. Si l'animal a été consigné et non autopsié, une rémunération de 4,50 € H.T. sera perçue. ATEMAX facturera ces rémunérations au G.D.S. du département de l'adresse de collecte.

Ces autopsies concernent les bovins, ovins, caprins, animaux de la faune sauvage et toutes les espèces excepté les équins. Cette convention présentée au Conseil d'Administration de G.D.S. France le 15 février appellera la poursuite de la réflexion en interne de notre réseau.



# UNE ÉQUIPE NATIONALE RENOUVELEE ET ACTIVE

Avec les États Généraux du Sanitaire, de nouveaux chantiers se sont ouverts pour le réseau des G.D.S. et pour leur Fédération Nationale, sans que, pour autant, d'autres se ferment. Au contraire, c'est à une extension sans précédent des domaines d'activités de G.D.S. France que l'on assiste, car l'actualité des dossiers « politiques » portant sur l'organisation de la politique sanitaire française ne met pas sous le boisseau les dossiers « techniques ». Bien au contraire ! La mobilisation du niveau national - qu'il s'agisse des professionnels ou des administratifs - n'a pas faibli en 2011.

Le premier évènement marquant, pour G.D.S. France, en 2011 aura été l'élection d'un nouveau Président, en remplacement de Marc GAYET qui exerça la fonction de 2005 à cette année et qui n'avait pas souhaité le renouvellement de son mandat, tout en restant membre du Bureau.

Michel COMBES est ainsi devenu en 2011 le septième Président de la Fédération Nationale depuis sa création en 1954. Agé de 53 ans, il est éleveur d'une cinquantaine de vaches laitières dans le Cantal, dont il préside le G.D.S. depuis 2002. Dans un souci de clarification et de disponibilité, il a abandonné ses responsabilités professionnelles dans d'autres secteurs que le sanitaire, notamment sa présidence de la Fédération Nationale des Groupements d'Employeurs Agricoles. Administrateur national depuis 2003, il était depuis 2005 Secrétaire Général de G.D.S. France.

Il a été remplacé dans cette fonction par Daniel DELENTAIGNE, Vice-Président de G.D.S. France depuis 2004. Eleveur laitier dans la Manche, il est Président du G.D.S. de ce département depuis 1998, administrateur national depuis 2001 et membre du Bureau depuis 2002.

Jusqu'alors Trésorier national, Louis BLANDEL (G.D.S. des Côtes



d'Armor) a rejoint Jean-Pierre JACQUEMIN (G.D.S. du Doubs) comme Vice-Président, tandis que Jean-Bernard FAUCONNIER (G.D.S. du Nord) est devenu Trésorier National. Les autres membres du Bureau sont André BELEIL (G.D.S. de Loire-Atlantique), Michel CHAUDESAIGUES (G.D.S. de l'Aude), Jean-Paul DUFOUR (G.D.S. de Saône et Loire), Pascal MARTENS (G.D.S. de Côte d'Or) et Marc GAYET (G.D.S. du Rhône).

L'équipe administrative et technique de G.D.S. France a également connu des changements, deux de ses membres ayant souhaité suivre leur conjoint dans leur

carrière professionnelle. Marie-Claude GUERRIER-CHATELET, vétérinaire conseil, a ainsi été remplacé par Françoise MESI et Coralie SELOSSE, ingénieur conseil par Antoine THUART. Par ailleurs, suite aux premières réflexions sur le projet stratégique des G.D.S., le conseil d'administration a décidé de la création d'un poste d'animateur du réseau des G.D.S. : auparavant animatrice des J.A. d'Île de France, Leslie GOURLAY occupe désormais cette fonction.

Afin que l'ensemble du réseau des G.D.S. connaisse la répartition des dossiers entre les différents membres de l'équipe, un organigramme fonctionnel a été mis



■ Daniel DELENTAIGNE accueillant le Bureau décentralisé à Granville

en ligne sur l'intranet. Plus que tout autre exemple, il montre par rapport au dernier organigramme, l'accroissement particulièrement significatif du nombre de dossiers suivis par chacun et l'extension des domaines d'activités de la Fédération Nationale.

### CONSEILS, BUREAUX, COMMISSIONS

Alors que d'habitude, G.D.S. France réunit son Conseil d'Administration quatre fois dans l'année et son Bureau cinq fois (dont une réunion décentralisée), ce n'est pas moins de six fois que le Conseil d'Administration aura été réuni en 2011, avec cinq réunions de bureau !

Ce nombre important de réunions, auquel il faudrait ajouter celui des réunions des Conseil et Bureau du Fonds de Mutualisation Sanitaire des G.D.S. (souvent cou-

plées) s'explique par l'évolution des dossiers d'actualité, principalement des dossiers « politiques » sur la nouvelle organisation sanitaire française. L'importance de ces sujets commandait que les instances démocratiques de la Fédération Nationale soit le plus étroitement possible associées à ces évolutions, afin que les décisions nécessaires fussent prises.

En ce qui concerne les Commissions, la situation est assez contrastée :

- les Commissions par espèce ne se sont pas réunies en 2011, à l'exception de la Commission Bovine (réunie conjointement avec la Commission de Politique Sanitaire Collective)
- en revanche, les Commissions thématiques ont, pour leur part, eu une fréquence de réunion régulière, comme en témoigne le tableau ci-dessous

Il faut noter que l'absence de réu-

nion de la Commission Organisation, alors qu'elle sera chargée de l'élaboration du Plan stratégique du réseau des G.D.S., s'explique par la nécessité de former préalablement notre animatrice réseau avant de réunir la Commission.

Sans entrer dans le détail des groupes de travail, il convient de souligner la première réunion de la Commission des Présidents de F.R.G.D.S. dans le cadre de la C.S.S.A., ainsi que les habituelles Réunions des Présidents et Journée des Directeurs la veille de l'Assemblée Générale.

Enfin, deux Journées Nationales ont eu lieu en 2011 :

- Une sur la faune sauvage (organisée avec la Fédération Nationale des Chasseurs),
- L'autre sur la formation en lien avec VIVEA.

### DÉPLACEMENTS

Comme il est de tradition, 2011 aura vu une participation importante des professionnels de la Fédération Nationale aux Assemblées Générales de G.D.S. ou F.R.G.D.S., près d'une trentaine, sans compter la participation de la Fédération Nationale à des réunions comme le Grand Ouest.

Ce tableau doit être complété par les déplacements dans le cadre européen, soit dans le cadre de la F.E.S.A.S.S., soit directement au titre de G.D.S. France, ainsi que par la représentation de G.D.S. France aux Assemblées Générales de nos principaux partenaires professionnels et sa participation à des manifestations techniques (Journées 3 R, Journée Technique des G.T.V.).

### PARTENARIATS

G.D.S. France a poursuivi en 2011 le partenariat engagé en 2009 avec le C.I.R.A.D. pour la réalisation d'un livret éducatif sur la fièvre aphteuse (après celui sur la

Commissions	Réunions
Politique sanitaire publique	2
Politique sanitaire collective	2
Politique sanitaire internationale	2
Traçabilité et sécurité sanitaire (S.I.S.)	1
Organisation	0



F.C.O.). Il faut noter que ce livret a fait l'objet d'une publication en anglais avec le concours de G.D.S. France et de la F.E.S.A.S.S.

Des premiers échanges sont intervenus avec la Fédération Nationale du Cheval, afin d'étudier les modalités d'une participation accrue du réseau des G.D.S. à l'organisation sanitaire des filières équinées ; dans ce cadre, G.D.S. France a participé au Guide des Bonnes Pratiques Sanitaires pour les détenteurs d'équidés. Le partenariat noué à l'occasion des États Généraux du Sanitaire avec la Fédération Nationale des Chasseurs a débouché sur l'organisation d'une Journée Nationale consacrée à la faune sauvage.

Par ailleurs, les contacts noués avec VIVEA ont conduit G.D.S. France à proposer à son réseau de s'inscrire – pour les G.D.S. qui le souhaiteraient – dans le processus de certification formalisée par VIVEA pour les organismes formateurs.

Enfin, la démarche initiée lors du Bureau décentralisé de Carcassonne en 2009 autour du thème « génomique et santé animale »

La section 3 de la C.S.S.A.	€
Études F.C.O. réalisées dans le cadre du R.F.S.A.	118 894
Expérimentation boucles auriculaires B.V.D.	197 513
Paratuberculose	387 946
Agalactie contagieuse	78 920
<b>Total 2011</b>	<b>783 273</b>

a connu une forte accélération en 2011, puisque, un certain nombre de points ayant été clarifié, il a été possible à partir d'échanges avec France Génétique Elevage, l'interprofession de la génétique, de signer une convention fixant le cadre, les modalités et le calendrier d'une entrée de G.D.S. France dans cette organisation. D'ores et déjà, nos représentants participent aux différentes instances et commissions de F.G.E. et la dynamique de travail en commun se met en place.

### CAISSE DE SOLIDARITÉ SANTÉ ANIMALE

2011 a permis de tirer un premier bilan en ce qui concerne les sections 3 et 4 de la C.S.S.A.

Les deux premières sections de la C.S.S.A. n'ont pas été activées cette année ; leur abondement initial reste donc stable à 5 112 000 € (section de réserve) et 1 533 000 € (section d'intervention). C'est la troisième section – Études et Recherches – qui a été mise à contribution et un bilan de cette première année de fonctionnement peut être tiré.

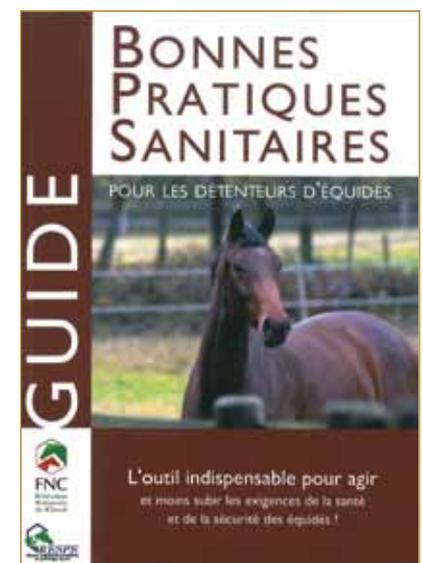
Au niveau financier, les fonds ont été utilisés comme indiqué dans le tableau ci-dessous pour :

- co-financer les travaux de recherche sur la F.C.O. décidés dans le cadre du R.F.S.A. ;
- financer l'expérimentation boucles auriculaires B.V.D. lancée par G.D.S. France ;
- soutenir les deux dossiers présentés sur la paratuberculose par les G.D.S. du Grand Ouest et sur l'agalactie contagieuse par la région Aquitaine (travaux de mise au point d'un vaccin, en partenariat

avec l'I.N.R.A.). (Pour plus d'information sur les travaux de recherche concernant la F.C.O., la paratuberculose et la B.V.D., se reporter aux sections du présent rapport qui concerne ces maladies).

L'expérience de cette première année a permis de dégager les principes de fonctionnement qui devront prévaloir au cours des exercices suivants, et notamment la nécessité :

- d'impliquer les membres de la Commission technique suffisamment en amont pour permettre une appropriation satisfaisante des dossiers
  - de ne pas intervenir dans des travaux déjà commencés, et donc de proposer plusieurs sessions annuelles pour le dépôt des nouveaux dossiers
  - de garantir la transparence d'utilisation des fonds, tant au niveau de l'examen des dossiers que du suivi d'avancement des travaux.
- Ces principes sont en cours de formalisation afin d'être mis en application dès la première session de 2012.



Enfin, en ce qui concerne la quatrième section – Caisses Régionales de Sécurité Santé Animale – une première journée d'échange a été organisée en novembre, qui a conclu :

- à l'intérêt des retours d'expérience qui ont pu être échangés à l'occasion de cette réunion ;
- à la nécessité de coordonner au niveau national les initiatives prises au niveau régional sur des dossiers qui touchent plusieurs régions, comme la besnoitiose ;
- au rôle structurant de la C.R.S.S.A. pour renforcer la légitimité des instances régionales Région et susciter les échanges entre départements d'une même Région.

#### FORMATION : 2012 CAP SUR LA CERTIFICATION

Une réflexion sur l'engagement des G.D.S. dans la politique de formation des éleveurs mais aussi des responsables du monde rural a été menée sur l'année 2011. La formation faisant partie de notre cœur de métier, il est indispen-

sable de développer un véritable réseau national d'organismes de formation capable d'offrir à l'ensemble des éleveurs les moyens de maîtriser les risques sanitaires dans leur élevage et de garantir la qualité sanitaire de leurs produits. G.D.S. France a donc rencontré le 26 janvier 2011 Christiane Lambert, Présidente, et Jean-Jacques Loussouarn, Directeur Général de VIVEA. Ce rendez-vous a permis d'échanger sur la démarche qualité proposée par VIVEA.

L'attribution de financement à un nombre croissant de formations et l'aspiration de l'Europe à une validation des compétences des éleveurs nécessitent et impliquent que les G.D.S. entrent dans une démarche de politique qualité via la certification.

La Journée Nationale de formation du 30 novembre 2011 s'est ainsi inscrit dans cette démarche. Elle a permis de réunir l'ensemble des structures départementales et régionales afin d'exposer l'importance de la formation et ses enjeux au sein des G.D.S. Les G.D.S. se sont accordés sur la nécessité de leur engagement dans

la formation afin de répondre aux exigences croissantes sur la maîtrise de la Santé Animale et de se positionner en acteurs incontournables. Un consensus global s'est également dégagé en faveur de la démarche qualité, même si certains G.D.S. restent réservés par rapport aux démarches administratives et au coût engendré.

Adopter une politique qualité c'est aussi se positionner sur des formations ayant un enjeu politique et économique concurrentiel pour les G.D.S.

En créant un partenariat avec le cabinet 4AS et un accompagnement collectif à la certification, G.D.S. France a pour objectif de renforcer le réseau et les actions de formation menées par l'ensemble des structures. La mutualisation d'outils permettra ainsi une meilleure approche de la formation dans sa globalité, permettra de mieux répondre aux attentes des éleveurs et renforcera la crédibilité des formations proposées. Une première session d'accompagnement collectif à la certification sera mise en place dès 2012.

## LE PLAN STRATÉGIQUE DU RÉSEAU DES G.D.S.

Ces dernières années ont vu se succéder nombre d'évènements qui vont durablement impacter sur l'avenir du réseau des G.D.S. : les crises sanitaires, la Révision Générale des Politiques Publiques (R.G.P.P.), et naturellement les États Généraux du Sanitaire. En outre, la densité de ces évènements a si fortement mobilisé la Fédération Nationale que son fonctionnement régulier en a été, lui aussi, fortement impacté en interne, mais aussi dans ses relations avec les G.D.S. Dans ces perspectives, la nécessité pour le réseau des G.D.S. d'inventer son avenir à moyen terme s'impose. C'est l'objectif de la démarche « plan stratégique du réseau des G.D.S. »

C'est un nouveau paysage sanitaire français qui se dessine progressivement sous nos yeux : sur le plan épidémiologique, l'accroissement des

risques d'apparition de dangers émergents s'allie aux risques de réapparition de dangers sanitaires actuellement maîtrisés ; sur le plan de l'organisation de la politique sanitaire française, les textes

découlant des États Généraux du Sanitaire traduisent une véritable révolution de cette organisation.

Dans cet environnement mouvant, les G.D.S. qui, depuis leur



■ Un atelier du bureau de Granville

création, ont toujours su faire preuve de réactivité et d'adaptabilité aux évolutions, mais qui sont fortement engagés dans l'action quotidienne, devront, s'ils ne veulent pas subir cette révolution, s'y adapter et s'y adapter collectivement : le maintien et le renforcement de leur maillage de terrain ait l'une des conditions essentielles de leur efficacité au service des éleveurs et au service de la politique sanitaire, tant publique que collective.

Cette nécessaire adaptation collective, qui concerne au premier chef, mais naturellement pas exclusivement le niveau national, suppose qu'une démarche collective soit engagée et conduite avec l'ensemble des composantes du réseau.

### G.D.S. FRANCE, C'EST NOUS

Le point de démarrage de cette réflexion collective a pris place la veille de l'Assemblée Générale de 2011, lors des traditionnelles Rencontre des Présidents et Journée des Directeurs. Si les premiers ont consacré une part de leurs réflexions à ces questions, les seconds se sont répartis en trois ateliers :

- Missions de G.D.S. France,

- Relations de G.D.S. France avec ses adhérents,
- Moyens de G.D.S. France.

Les critiques constructives et les propositions formulées durant ces ateliers marquaient l'attachement des Directeurs au réseau des G.D.S. et à sa Fédération Nationale, attachement résumé dans la formule suivante : *G.D.S. France, c'est nous, nous sommes G.D.S. France.*

### BUREAU DE GRANVILLE

Les conclusions de ces trois ateliers ont alimenté la seconde étape de la démarche de réflexion collective : les travaux du Bureau décentralisé de Granville fin juin 2011. Il s'agissait pour les membres du Bureau, auxquels se sont adjoints les représentants des Directeurs au Conseil d'Administration de poser les bases d'un véritable projet stratégique du réseau des G.D.S., à partir de deux questions :

- Quel réseau pour quels G.D.S. dans dix ans ?
  - 】 Projection des missions et actions des G.D.S. dans dix ans
  - 】 Forces et faiblesses actuelles du réseau des G.D.S.
  - 】 Éléments structurants du réseau dans l'avenir

- Quelles fonctions pour G.D.S. France comme tête de réseau ?

- 】 Restitution des conclusions de la Journée des Directeurs
- 】 Priorisation des adaptations de G.D.S. France

L'objectif était de fixer la « feuille de route » du plan stratégique, sa méthode et son calendrier.

Afin que la réflexion soit la plus participative possible et que tous les avis puissent s'exprimer, chacune de ces étapes a été travaillé par le Bureau en trois groupes auxquels étaient associés des représentants des Directeurs et des membres de l'équipe nationale, le Directeur n'intervenant que comme animateur.

Le compte rendu des très riches échanges intervenues durant les deux journées de travail a fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble du réseau, il n'est donc pas nécessaire de le reprendre en détail.

En revanche, l'accent peut-être mis sur la liste des adaptations pouvant être mises en œuvre rapidement (voir encadré), en soulignant que sur les douze points retenus, neuf sont déjà mis en œuvre ou en cours de mise en œuvre :

- Point 1 : l'organigramme a été réalisé, reste la mise en œuvre d'un annuaire du réseau ;

## LES ADAPTATIONS RAPIDES DE G.D.S. FRANCE

1. Établissement d'un organigramme et d'un annuaire du réseau des G.D.S.
2. Diffusion d'un calendrier prévisionnel des réunions de G.D.S. France
3. Rénovation de l'intranet du réseau des G.D.S.
4. Contacts plus réguliers avec les G.D.S. régionaux et mise en œuvre d'un Tour de France
5. Etablissement d'un « parcours d'accueil » pour les arrivants dans le réseau (nouveaux Présidents et nouveaux Directeurs)
6. Rétablissement des Journées Techniques des G.D.S.
7. Meilleure restitution des réunions (Commissions, Journées Nationales ou Techniques,...)
8. Amélioration de la circulation de l'information (méthode, suivi, continuité,...)
9. Meilleure ciblage des besoins en formation
10. Diffusion de l'information technique
11. Meilleure animation du réseau avec l'embauche d'un animateur
12. Elaboration et diffusion d'outils communs informatiques

- Point 2 : le calendrier prévisionnel (qui se trouve déjà sur l'intranet) est porté dans le bulletin de liaison ;
- Point 3 : le contenu d'un intranet rénové était à l'ordre du jour de la Commission Organisation de mars 2012 ;
- Point 4 : les contacts plus réguliers avec les G.D.S. régionaux sont progressivement noués par l'animatrice du réseau ; le Tour de France reste à programmer en fonction de l'avancement du plan stratégique ;
- Points 5 et 9 : l'établissement du « parcours d'accueil » et le ciblage des besoins de formation (interne) étaient à l'ordre du jour de la Commission Organisation ;

- Point 8 : l'amélioration de la circulation d'information était à l'ordre du jour de la Commission Organisation avec la présentation d'un projet de bulletin de liaison bimestriel ;
- Point 11 : Leslie GOURLAY a été embauchée comme animatrice du Réseau ;
- Point 12 : la recherche des meilleures solutions d'outils participatifs les plus sécurisés n'a pas empêché de déjà mettre en œuvre de tels outils provisoires.

La mise en œuvre de ces mesures ne signifie nullement l'arrêt de l'élaboration du plan stratégique du réseau des G.D.S. Au contraire, il ne s'agit que d'une

mise à niveau et la réflexion doit se poursuivre autour des axes retenus par le Bureau de Granville et de l'ensemble de la réflexion ainsi initiée, sachant que les différents points abordés par le Bureau – les étapes de sa réflexion – ne constituent pas des réponses définitives, mais une base à partir de laquelle la réflexion des G.D.S. pourra s'organiser.

Avant d'engager cette réflexion, il était nécessaire que la nouvelle animatrice du Réseau des G.D.S. « prennent ses marques » ; c'est désormais chose faite et la Commission Organisation de G.D.S. France a pu se réunir une première fois le 1<sup>er</sup> mars 2012.









149, rue de Bercy - 75595 PARIS cedex 12  
Tél : 01 40 04 51 24 - Fax : 01 40 04 51 28  
e-mail : [fngds@reseau-gds.com](mailto:fngds@reseau-gds.com)